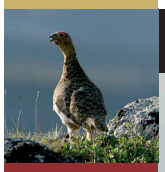

Plan directeur

Parc national Kuururjuaq

LE NORD POUR TOUS

Québec

Plan directeur

Parc national Kuururjuaq

LE NORD POUR TOUS

Québec

Ce document a été réalisé par :

Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
Direction du patrimoine écologique et des parcs
Service des parcs

Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesques Est, 4e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Rédaction
Stéphane Cossette

Collaboration
Mireille Boulianne, ARK
Josée Brunelle, ARK
Mélanie Chabot, ARK
Nathalie Girard

Cartographie
André Lafrenière

Révision linguistique
MDDEFP

Mise en page
André Lafrenière

Photographies
MDDEFP et ARK

REMERCIEMENTS

La production du présent document n'aurait pu être réalisée sans la participation de plusieurs collaborateurs :

Administration régionale Kativik
Tuumasi Annanack
Louis Baron-Lafrenière
Michael Barrett
Mireille Boulianne
France Brindamour
Josée Brunelle
Maggie Emudluk
Sandy Gordon

Municipalité de Kangiqsualujjuaq
Johnny Sam Annanack
Joshua Annanack
Kitty Annanack
Boby Baron
Christina Baron
Willie Emudluk
Lucassie Ammack Etok
Tommy George Etok
Willie Etok
Sammy Snowball
Claude St-Aubin
Paulussie Toomasie
Tommy Unatweenuk

Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
Serge Alain
Jean Boisclair
Raymonde Pomerleau
Gaétane Tardif
Alain Thibault

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2013
ISBN 978-2-550-68729-0 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-68730-6 (PDF)
This publication is also available in English.

Table des matières

LISTE DES CARTES ET FIGURE IV

MOT DU MINISTRE V

INTRODUCTION 1

LE BUT DE LA CRÉATION DU PARC NATIONAL KUURURJUAQ 1

L'HISTORIQUE DE LA CRÉATION DU PARC NATIONAL KUURURJUAQ 2

LA DÉMARCHE DU PLAN DIRECTEUR 5

LE DROIT D'EXPLOITATION CONSENTI AUX BÉNÉFICIAIRES DE LA CONVENTION DE LA BAIE-JAMES ET DU NORD QUÉBÉCOIS 6

1 LA SITUATION ACTUELLE 7
1.1 LA LIMITE DU PARC 7
1.1.1 LES RÉGIONS NATURELLES REPRÉSENTÉES 7

1.2 LE CONTEXTE RÉGIONAL 8
1.2.1 LE RÉGIME DES TERRES 8
1.2.2 L'UTILISATION DU TERRITOIRE EN PÉRIPHÉRIE DU PARC 8

1.3 LA SYNTHÈSE DES CONNAISSANCES 13
1.3.1 LES CONDITIONS CLIMATIQUES 13
1.3.2 LE PATRIMOINE NATUREL 13
1.3.3 LE PATRIMOINE CULTUREL 16

1.4 L'ÉTAT DU PATRIMOINE 17

2 L'ANALYSE DE LA SITUATION ET LE DIAGNOSTIC 19
2.1 LES MENACES À LA CONSERVATION 19

2.2 LE POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT ET LES CONTRAINTES À LA MISE EN VALEUR 19
2.2.1 LES MONTS TORNGAT 20
2.2.2 LA VALLÉE DE LA RIVIÈRE KOROC 20
2.2.3 LE PLATEAU DE LA KOROC 24
2.2.4 LA CÔTE DE LA BAIE D'UNGAVA 24

2.3 LES DÉFIS À RELEVER 25

3 LE CONCEPT DE CONSERVATION ET DE MISE EN VALEUR 27
3.1 LES ORIENTATIONS DE GESTION 28
3.1.1 LA CONSERVATION 28
3.1.2 LA MISE EN VALEUR DES PATRIMOINES NATUREL ET CULTUREL 30

3.1.3 LE RESPECT DES DROITS CONSENTIS AUX BÉNÉFICIAIRES DE LA CBJNQ 31
3.1.4 LA SÉCURITÉ 31
3.1.5 L'ADMINISTRATION ET LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL 31

3.2 LE ZONAGE 32
3.2.1 LES ZONES DE PRÉSERVATION EXTRÊME 32
3.2.2 LA ZONE DE PRÉSERVATION 32
3.2.3 LA ZONE D'AMBIANCE 32
3.2.4 LES ZONES DE SERVICE 35

3.3 LA MISE EN VALEUR DU PARC 35
3.3.1 LES PÔLES D'AMÉNAGEMENT 35
3.3.2 L'ACCÈS AU PARC 36
3.3.3 LES ACTIVITÉS 37
3.3.4 L'HÉBERGEMENT 43
3.3.5 LES PRIORITÉS DE MISE EN PLACE DE L'INFRASTRUCTURE 44

4 CONCLUSION 45

5 BIBLIOGRAPHIE 47

IV

LISTE DES CARTES ET FIGURE

Carte 1 : Le réseau des parcs nationaux du Québec 3
Carte 2 : Les limites 9
Carte 3 : Les environs de Kangiqsualujjuaq 11
Carte 4 : Les unités de paysage 21
Carte 5 : Le zonage 33
Carte 6 : Le concept d'aménagement 41

Figure 1 : Trajet recommandé pour l'ascension du mont D'Iberville 40

Mot du ministre

La mission des parcs nationaux québécois est d'assurer, au bénéfice des générations actuelles et futures, la protection permanente et la conservation de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou de sites naturels à caractère exceptionnel, notamment en raison de leur diversité biologique, tout en les rendant accessibles au public aux fins d'éducation et de récréation extensive. En outre, l'éducation au milieu naturel et la pratique d'activités de plein air étant de plus en plus populaires, les parcs jouent un rôle essentiel puisqu'ils contribuent à la qualité de vie des citoyens.

Depuis l'adoption de la Loi sur les parcs en 1977, le gouvernement du Québec a créé 25 parcs nationaux. Ces parcs sont établis en fonction de critères reconnus par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et ainsi soustraits à l'exploitation commerciale et industrielle de leurs ressources forestières, minières ou énergétiques. De plus, la chasse y est interdite, de même que le passage d'oléoducs, de gazoducs et de lignes de transport d'énergie. Ces mesures restrictives permettent à ces territoires protégés de garder leur patrimoine naturel intact pour les générations futures.

Par ailleurs, la création du parc national Kuururjuaq s'inscrit, pour le gouvernement du Québec, dans la mise en œuvre de l'Entente de partenariat sur le développement économique et communautaire au Nunavik (Sanarrutik). Cette entente, conclue entre la Société Makivik, l'Administration régionale Kativik (ARK) et le gouvernement du Québec, a entre autres pour but de soutenir le développement touristique du Nunavik et prévoyait la création de parcs nationaux.

Yves-François Blanchet
Ministre du Développement durable,
de l'Environnement, de la Faune et des Parcs

Tandis que deux Inuits chassaient le caribou, un Tuunngaq est apparu devant eux. Les Tuunngait sont des esprits malins.
Gravure sur pierre, 2004. 22/50

Dessin
Tivi Etok (1929-), Kangiqsualujjuaq

Découpage et impression
Peter Morgan (1950-), Kangiqsualujjuaq

Administration régionale Kativik

Introduction

À l'extrémité de la péninsule séparant la baie d'Ungava et la mer du Labrador se trouve la chaîne de montagnes la plus élevée de l'est continental du Canada : les monts Torngat. Endroit mythique, cette région montagneuse serait habitée par des esprits que les Inuits ont craints ou vénérés. Les paysages n'en demeurent pas moins spectaculaires, s'apparentant aux Rocheuses de l'Ouest canadien, mais étant aussi uniques en raison de la présence de nombreux fjords qui font saillie à travers les montagnes. De là prend naissance la rivière Koroc, encaissée dans une profonde vallée et coulant en direction de la baie d'Ungava sur plus de 160 km. Depuis des millénaires, les Inuits utilisent cette vallée, qu'ils appellent Kuururjuaq, comme voie de communication afin de relier la côte de la baie d'Ungava à la mer du Labrador. En son centre, la vallée boisée de la Koroc se présente telle une oasis au cœur de la toundra, ce qui se traduit par une diversité faunique et floristique inhabituelle à cette latitude.

Le parc national Kuururjuaq fut le 23e parc à joindre le réseau des parcs nationaux du Québec. Encore peu connu de la population québécoise, ce territoire unique, démesuré, à la fois austère et grandiose, vient montrer à quel point la nature du Québec est spectaculaire.

LE BUT DE LA CRÉATION DU PARC NATIONAL KUURURJUAQ

Dans la Politique sur les parcs de 1982, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP) annonçait son intention de mettre en place un réseau de parcs, lequel serait établi de façon à protéger des éléments représentatifs ou exceptionnels du patrimoine naturel du Québec. Le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) a participé à la concrétisation du projet en créant le parc national Kuururjuaq afin de protéger un territoire représentatif de la région naturelle des contreforts des monts Torngat (B-43) ainsi que des éléments exceptionnels (voir la carte 1). Le parc touche également deux autres régions naturelles : le plateau de la George (B-33) et la côte de la baie d'Ungava (B-42).

Ce parc vise aussi à favoriser la découverte et l'appréciation des patrimoines naturel et culturel. Enfin, par la création du parc national Kuururjuaq, le gouvernement confirme son intention d'associer les Inuits à la protection, à la mise en valeur et à la gestion de ce territoire. Une entente (Sivunirmut) a été conclue à cet effet avec l'Administration régionale Kativik.

L'HISTORIQUE DE LA CRÉATION DU PARC NATIONAL KUURURJUAQ

L'idée de créer un parc dans la région des monts Torngat et de la rivière Koroc date du début des années 1980. Quelques années auparavant, en 1977, le Québec adopte une loi-cadre sur les parcs qui lui permet de créer des parcs selon les critères reconnus par l'Union internationale pour la conservation de la nature. À partir de ce moment et jusqu'au début des années 1980, le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, qui est alors responsable en matière de parcs, révise les limites et la vocation des parcs existants. Il se dote d'une politique et d'outils qui lui permettent de sélectionner des sites pour compléter son action à long terme et désigne, parmi les autres territoires sous sa responsabilité, ceux qu'il souhaite intégrer au réseau des parcs nationaux du Québec.

En 1982, un groupe de travail (Pitsiataugik) du MLCP dresse une liste de plusieurs territoires du Nord québécois qui pourraient mériter un statut de protection. Ces sites sont sélectionnés en fonction de leur aspect spectaculaire, de la diversité de leurs éléments biophysiques et de leur caractère exceptionnel ou rare. Ce travail d'analyse permet de désigner le territoire englobant la rivière Koroc et une portion du massif des monts Torngat comme territoire propice à l'établissement d'un parc national.

Au cours de la période de 1980 à 1986, le gouvernement crée 14 parcs nationaux au sud du 49e parallèle, dans la partie du Québec la plus fortement soumise à l'exploitation des ressources naturelles et subissant le plus de pressions environnementales. Par la suite, il décrète un moratoire sur la création de nouveaux parcs afin de consolider et de mettre en valeur les existants.

En 1989, le MLCP dépose au Comité ministériel permanent de l'aménagement, du développement régional et de l'environnement (COMPADRE) un mémoire portant sur des sites d'intérêt du territoire québécois situés au nord du 49e parallèle, afin que le ministère de l'Énergie et des Ressources (MER) les inscrive comme projets de parcs au plan d'affectation des terres publiques alors en préparation. Le but est de soustraire à l'exploitation les ressources forestières, minières et énergétiques des sites représentatifs des régions naturelles du Nord québécois, ou ayant des attraits particuliers. Il s'agit là d'une mesure transitoire en attendant que le gouvernement du Québec puisse leur accorder légalement le statut de parcs.

En 1990, à la suite d'une consultation interministérielle, le COMPADRE donne son aval aux 18 projets soumis par le MLCP et demande au MER d'inscrire ces sites au plan d'affectation des terres publiques.

En 1992, le territoire désigné pour protéger la rivière Koroc et une portion du massif des monts Torngat fait partie du second groupe de territoires qui, au nord du 49e parallèle, sont mis en réserve à des fins de parcs et ainsi soustraits, par un arrêté ministériel du MER (A.M. 92 170 [15 juillet 1992], 1992 G.O.2., 4596, eff. 1992 06 18), au jalonnement, à la désignation sur carte, à la recherche minière et à l'exploration minière.

La même année, le MLCP dévoile son plan d'action sur les parcs, *La nature en héritage*. Étape importante de l'histoire récente des parcs au Québec, ce plan met fin au moratoire et prévoit un accroissement notable des aires à protéger par le statut de parc. Y sont confirmées, entre autres, l'intention du Ministère de créer, au Nunavik, le parc des Monts-Torngat-et-de-la-Rivière-Koroc de même que sa volonté d'associer plus étroitement le milieu régional à son développement et à sa gestion. Le plan précise que le Ministère entend d'abord consulter les communautés concernées et s'assurer de la concordance de ses projets avec la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ).

Par la suite, des démarches sont entreprises auprès des différents comités issus de la CBJNQ. Ainsi, le Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage (CCCPP) adopte une résolution favorable aux projets de parcs en milieu nordique dans la mesure où l'exercice du droit d'exploitation par les bénéficiaires est respecté, comme le prévoient le chapitre 24 de la CBJNQ et la Loi sur les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la Baie James et du Nouveau-Québec (RLRQ, chapitre D 13.1). Des pourparlers ont également lieu avec le Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) et la Commission de la qualité de l'environnement Kativik (CQEK).

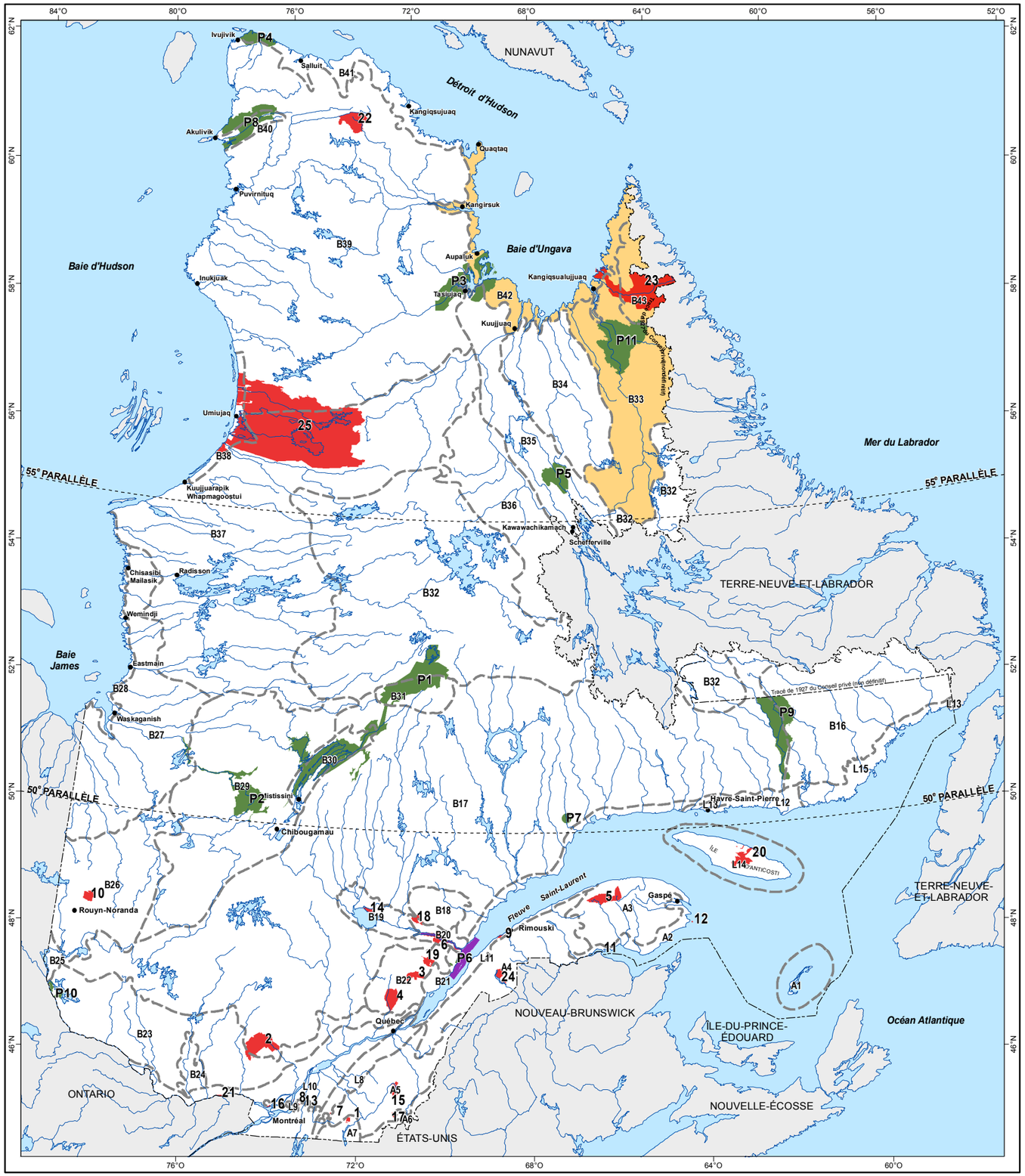

Parc national Kuururjuaq

Carte 1

LES PARCS NATIONAUX DU QUÉBEC ET LES RÉGIONS NATURELLES

PARC NATIONAL (ordre de création)

1, MONT-ORFORD, DU
2, MONT-TREMBLANT, DU
3, GRANDS-JARDINS, DES
4, JACQUES-CARTIER, DE LA
5, GASPÉSIE, DE LA
6, FJORD-DU-SAGUENAY, DU
7, YAMASKA, DE LA
8, ÎLES-DE-BOUCHERVILLE, DES
9, BIC, DU
10, AIGUEBELLE, D'
11, MIGUASHA, DE
12, ÎLE-BONAVENTURE-ET-DU-ROCHER-PERCÉ, DE L'
13, MONT-SAINT-BRUNO, DU
14, POINTE-TAILLON, DE LA
15, FRONTENAC, DE
16, OKA, D'
17, MONT-MÉGANTIC, DU
18, MONTS-VALIN, DES
19, HAUTES-GORGES-DE-LA-RIVIÈRE-MALBAIE, DES
20, ANTICOSTI, D'
21, PLAISANCE, DE
22, PINGUALUIT, DES
23, KUURURJUAQ
24, LAC-TÉMISCOUATA, DU
25, TURSUJUQ

PARC MARIN

SAGUENAY – SAINT-LAURENT, DU

PROJET DE PARC NATIONAL

P1.ALBANEL-TÉMISCAMIE-OTISH
P2.ASSINICA
P3.BAIE-AUX-FEUILLES, DE LA
P4.CAP-WOLSTENHOLME, DU
P5.COLLINES ONDULÉES, DES
P6.CÔTE-DE-CHARLEVOIX, DE LA
P7.LAC-WALKER, DU
P8.MONTS-DE-PUVIRNITUQ, DES
P9.NATASHQUAN-AGUANUS-KENAMU, DE
P10.OPÉMICAN, D'
P11.ULITTANIUJALIK

RÉGION NATURELLE

A1, LES ÎLES-DE-LA-MADELEINE
A2, LE VERSANT DE LA BAIE DES CHALEURS
A3, LE MASSIF GASPÉSIEN
A4, LES MONTS NOTRE-DAME
A5, LES CHAÎNONS DE L'ESTRIE, DE LA BEAUCE ET DE BELLECHASSE
A6, LES MONTAGNES FRONTALIÈRES
A7, LES MONTS SUTTON
L8, LES BASSES-TERRES APPALACHIENNES
L9, LES COLLINES MONTÉRÉGIENNES
L10, LES BASSES-TERRES DU SAINT-LAURENT
L11, LE LITTORAL SUD DE L'ESTUAIRE
L12, LA PLAINE CÔTIÈRE DE LA HAUTE-CÔTE-NORD ET DE LA MOYENNE-CÔTE-NORD
L13, LES CUESTAS DE LA CÔTE-NORD
L14, L'ÎLE D'ANTICOSTI
L15, LA CÔTE ROCHEUSE DE LA BASSE-CÔTE-NORD
B16, LE PLATEAU DU PETIT MÉCATINA
B17, LES LAURENTIDES BORÉALES
B18, LE MASSIF DU MONT VALIN
B19, LES BASSES-TERRES DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN
B20, LE FJORD DU SAGUENAY
B21, LA CÔTE DE CHARLEVOIX
B22, LE MASSIF DES LAURENTIDES DU NORD DE QUÉBEC
B23, LES LAURENTIDES MÉRIDIONALES
B24, LA VALLÉE DE LA GATINEAU
B25, LES BASSES-TERRES DU TÉMISCAMINGUE
B26, LA CEINTURE ARGILEUSE DE L'ABITIBI
B27, LES BASSES-TERRES DE LA BAIE JAMES
B28, LES ÎLES ET MARAIS DE LA BAIE JAMES
B29, LE PLATEAU DE LA RUPERT
B30, LE LAC MISTASSINI
B31, LES MONTS OTISH
B32, LE PLATEAU LACUSTRE CENTRAL
B33, LE PLATEAU DE LA GEORGE
B34, LA PLAINE DE LA RIVIÈRE À LA BALEINE
B35, LA FOSSE DU LABRADOR
B36, LE PLATEAU DE LA CANIAPISCAU
B37, LE PLATEAU HUDSONIEN
B38, LES CUESTAS HUDSONIENNES
B39, LE PLATEAU DE L'UNGAVA
B40, LES MONTS DE PUVIRNITUQ
B41, LA CÔTE À FJORDS DU DÉTROIT D'HUDSON
B42, LA CÔTE DE LA BAIE D'UNGAVA
B43, LES CONTREFORTS DES MONTS TORNGAT

Métadonnées

Système de référence Géodésique	NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
Projection cartographique	Conique de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (46° et 60°)

0 100 200 300 400 km

1/8 000 000

Sources

Données	Organisme
Base générale et administrative du Québec (BGAQ)	Ministère des Ressources naturelles
Les régions naturelles	Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, 1986

Réalisation

Direction du patrimoine écologique et des parcs
Service des parcs
Division de la géomatique et de l'infographie

© Gouvernement du Québec, juin 2013

Développement durable, Environnement, Faune et Parcs
Québec

En 1996, l'ARK, responsable de l'aménagement du territoire au Nunavik, produit le *Plan directeur d'aménagement des terres de la région Kativik*, dans lequel sont désignés tous les projets de parcs dans cette partie du Québec, dont celui des Monts-Torngat-et-de-la-Rivière-Koroc. Ce plan est adopté par résolution du conseil de l'ARK en 1998.

En 2002, le gouvernement du Québec, représenté par la Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ)[1], conclut avec l'ARK l'Entente relative au développement des parcs au Nunavik. Cette entente définit les rôles respectifs de la FAPAQ et de l'ARK et prévoit, entre autres, la création du parc des Monts-Torngat-et-de-la-Rivière-Koroc. C'est ainsi que, en 2002, les travaux sont lancés en vue de la création du parc. Tout d'abord, un groupe de travail est formé. Il est composé de représentants issus de divers groupes d'intérêts, dont l'ARK, le village nordique de Kangiqsualujjuaq, les corporations foncières concernées, la Société Makivik et le gouvernement du Québec. Ce groupe de travail a favorisé la participation des organismes locaux et régionaux à l'avancement du projet.

Enfin, en 2002, la Stratégie québécoise sur les aires protégées est lancée. Le gouvernement du Québec s'engage alors à protéger 8 % du territoire québécois. Cinq projets de parcs situés au Nunavik sont à ce moment désignés « réserves de parc national », dont celui des Monts-Torngat-et-de-la-Rivière-Koroc.

Un long processus de consultation, de revue de littérature et d'inventaires sur le terrain s'enclenche à l'été 2003. Ces travaux menés par l'ARK et la FAPAQ donnent lieu à la production des documents *Projet de parc de la Kuururjuaq : état des connaissances* (ARK, 2005) et *Plan directeur provisoire : projet de parc national de la Kuururjuaq* (Québec, 2007).

Le 17 janvier 2007, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs annonce la tenue d'une audience publique en vue de la création du parc national Kuururjuaq. Cette audience a lieu en mars 2007 dans le village de Kangiqsualujjuaq et est coprésidée par la CQEK, une première dans l'histoire des parcs au Québec. Au cours de l'audience, divers groupes, organismes et individus se prononcent sur la limite et le zonage du parc tels qu'ils sont présentés dans le plan directeur provisoire. Une majorité d'intervenants se montre en faveur de la création du parc national Kuururjuaq selon les limites proposées.

Le 14 mars 2007, la Commission de toponymie du Québec donne un avis favorable au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) quant à l'utilisation du toponyme *Kuururjuaq* pour désigner le parc, et ce, afin de faire ressortir la richesse de la culture inuite. Littéralement, ce nom fait référence à une rivière qui coule dans une large vallée.

En mars 2008, la CQEK transmet au MDDEP sa décision d'autoriser le projet, et le 9 avril de la même année, un certificat d'autorisation est délivré en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q 2), ce qui permet la poursuite du processus menant à la création du parc.

Le parc national Kuururjuaq est créé le 21 mai 2009 en vertu du décret gouvernemental no 461-2009. La même année, le gouvernement du Québec confie l'exploitation du parc à l'ARK en ajoutant un nouveau mandat à l'entente Sivunirmut. Enfin, le 22 septembre 2009, le gouvernement du Québec conclut une entente avec l'ARK afin de lui confier la réalisation des travaux d'immobilisation et d'aménagement.

LA DÉMARCHE DU PLAN DIRECTEUR

La démarche suivie pour la production du présent document est courante en aménagement du territoire. Tout d'abord, un relevé des données scientifiques concernant les ressources biophysiques, archéologiques et historiques du territoire à l'étude est effectué. Des entrevues sont aussi réalisées afin de prendre en compte les connaissances traditionnelles des Inuits de la région. Le contexte régional où s'insère le futur parc est également l'objet d'une description en matière d'accès, de services, d'orientations de conservation et de développement économique et touristique, de sorte que le parc s'harmonise à l'offre de services du milieu régional. Enfin, une description de l'utilisation du sol et de la tenure des terres conclut cet exposé. Toutes ces données sont colligées dans le document d'accompagnement État des connaissances, produit par l'ARK.

[1] Il est à noter que, entre 2002 et 2009, la responsabilité de la planification du réseau des parcs nationaux au Québec est passée de la Société de la faune et des parcs au ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs en 2004, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en 2005, puis au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs en 2012.

L'analyse des données présentées dans l'État des connaissances permet de départager, dans l'aire d'étude du parc, les secteurs fragiles de ceux présentant un plus fort potentiel de mise en valeur. Il est alors possible d'établir le périmètre optimal du parc afin que la vocation de ce dernier soit pleinement réalisée. À la suite de l'analyse de tous ces éléments, les grands axes de conservation du patrimoine naturel ainsi que du patrimoine culturel qui y est associé sont définis, de même que les orientations que l'on entend suivre concernant l'offre d'activités et de services.

Ce plan directeur, réalisé par la Direction du patrimoine écologique et des parcs du MDDEFP, tient compte, dans la mesure du possible, des commentaires reçus lors des audiences publiques, des conseils de l'ARK et du comité d'harmonisation du parc, du certificat d'autorisation délivré par le Service des évaluations environnementales du MDDEFP ainsi que des divers règlements, lois et politiques gouvernementals.

LE DROIT D'EXPLOITATION CONSENTI AUX BÉNÉFICIAIRES DE LA CONVENTION DE LA BAIE-JAMES ET DU NORD QUÉBÉCOIS

Le parc national Kuururjuaq étant situé sur le territoire conventionné, il est important de préciser que, de façon à respecter les termes du chapitre 24 de la CBJNQ et la Loi sur les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la Baie James et du Nouveau-Québec (RLRQ, chapitre D 13.1), les bénéficiaires de la Convention peuvent exercer leur droit d'exploitation à l'intérieur des limites du parc. Toutefois, en ce qui concerne les visiteurs non bénéficiaires, la Loi sur les parcs s'applique. Cette dernière précise, entre autres, à l'article 7a), que « nonobstant toute disposition législative, toute forme de chasse ou de piégeage est interdite dans un parc ». Tous les parcs du réseau sont soumis à cette disposition légale.

1 La situation actuelle

1.1
LA LIMITE DU PARC

Le parc national Kuururjuaq est situé à l'est de la baie d'Ungava entre 58° 27' et 59° 12' de latitude nord et 63° 35' et 66° 05' de longitude ouest (voir la carte 2). Le parc national Kuururjuaq couvre une superficie de 4 460,8 km². Il englobe tous les éléments représentatifs de la région naturelle des contreforts des monts Torngat (B-43). Ainsi, le parc représente 42,8 % de la superficie de cette région naturelle. Le parc touche également à deux autres régions naturelles, soit le plateau de la George (B-33) et la côte de la baie d'Ungava (B-42). D'autres parcs sont projetés en vue d'inclure les éléments de ces régions non représentés par le parc national Kuururjuaq.

Le périmètre du parc est établi de façon à assurer la protection du bassin versant de la rivière Koroc. À l'ouest toutefois, ce principe n'est pas appliqué, puisque le périmètre exclut sur les terres de la catégorie I du village de Kangiqsualujjuaq. La majeure partie du parc se trouve sur des terres de la catégorie III (66 %), et le reste (34 %), sur des terres de la catégorie II. Complètement à l'est, la limite du parc national Kuururjuaq s'adosse au parc national du Canada des Monts-Torngat. Ensemble, ces deux parcs contigus forment une immense aire protégée de plus de 13 000 km².

La possibilité de protéger la quasi-totalité d'un bassin versant est rare au Québec compte tenu de la taille de tels bassins et de la densité des activités humaines. De fait, le parc national Kuururjuaq est un des parcs du réseau à pouvoir s'enorgueillir d'une telle situation. Celle-ci aidera grandement la protection des écosystèmes terrestres et des éléments fragiles ou vulnérables du parc.

1.1.1 LES RÉGIONS NATURELLES REPRÉSENTÉES

Le parc national Kuururjuaq touche trois régions naturelles, mais ne représente efficacement qu'une seule d'entre elles, celle des contreforts des monts Torngat (B-43). D'une superficie de 8 390 km², cette région naturelle (B-43) occupe le centre de la péninsule séparant la baie d'Ungava et la mer du Labrador. Elle comporte deux secteurs homogènes : à l'est, un axe montagneux (les monts Torngat) s'élevant à plus de 1 500 m et, vers l'ouest, une série de plateaux de plus de 800 m d'altitude s'inclinant vers la baie d'Ungava. Cette région est découpée par quelques vallées profondes, dont les plus importantes sont celles de la rivière Koroc et de la rivière Alluviaq. De nombreux vestiges de la dernière glaciation s'y trouvent : vallées en auge, cirques, crêtes morainiques, vallées suspendues, etc. La rigueur du climat qui y règne engendre une végétation de toundra. Cependant, la vallée de la rivière Koroc constitue, à cette latitude, une enclave d'une grande richesse écologique, caractérisée par une remontée de la forêt boréale qui contraste avec les étendues dénudées des versants et des sommets de la région. Sur le plan faunique, la répartition des espèces est étroitement liée à la végétation, au relief et au climat. Cette région présente une particularité faunique digne de mention : le troupeau de caribous des monts Torngat (MLCP, 1986).

La région naturelle du plateau de la George (B-33), quant à elle, s'étend de la source de la rivière George jusqu'à la baie Keglo, située sur la côte est de la baie d'Ungava. Il s'agit d'un plateau uniforme qui s'incline d'est en ouest, passant de 800 m à 900 m d'altitude à environ 400 m dans la partie occidentale de la région. La toundra forestière recouvre la surface du plateau tandis que des îlots de forêt boréale tapissent le fond des vallées. Sur le plan faunique, c'est sur ce plateau que se rassemblent les femelles du troupeau de caribous de la rivière George pour mettre bas. Le loup, l'ours noir, le harfang des neiges et le lagopède des saules habitent aussi cette région. Le saumon atlantique et l'omble chevalier sont également fort nombreux dans les rivières (MLCP, 1986).

Enfin, la région naturelle de la côte de la baie d'Ungava (B-42) délimite d'anciennes surfaces d'érosion débitées, surtout dans de vieilles roches cristallines de l'Archéen. Cette côte a un profil irrégulier, découpé par des bras de mer, des baies, des îles et quelques fjords. Cependant, ce sont les estuaires des grands cours d'eau qui donnent le ton au paysage. Sur le plan hydrographique, cette côte est le site de très grandes marées (parmi les plus fortes au monde), qui atteignent plus de 15 m dans la baie aux Feuilles. Ce fort marnage, lié au relief généralement plat de la région, a contribué à façonner de grands estrans couverts de blocs glaciels. Le climat très froid propre à ces latitudes fait que la toundra constitue l'essentiel de la couverture végétale. Pour ce qui est de la faune, la côte de la baie d'Ungava est une zone de contact entre les milieux terrestre et marin, ce qui influe sur la composition faunique. Les estuaires riches en saumons, en ombles chevaliers et en ombles de fontaine sont fréquentés par les bélugas et par plusieurs espèces de phoques (MLCP, 1986).

1.2 LE CONTEXTE RÉGIONAL

La région administrative du Nord-du-Québec est divisée en deux sous-régions distinctes, celle de la Baie James et celle du Nunavik. La ligne du 55e parallèle les sépare, le Nunavik occupant la position septentrionale. Le Nunavik, d'une superficie de 500 164 km², compte 14 communautés inuites réparties le long du littoral, la communauté crie de Whapmagoostui et la communauté naskapie de Kawawachikamach. Le village de Kangiqsualujjuaq, situé à moins de 20 km au sud de l'embouchure de la rivière Koroc, est le village le plus près du parc.

1.2.1 LE RÉGIME DES TERRES

La région du Nunavik est assujettie à l'application d'un régime des terres défini dans la CBJNQ (voir la carte 3). Ce régime compte trois catégories de terres, lesquelles déterminent leur vocation ainsi que les modalités et les responsabilités de gestion. Ainsi, dans la région de Kangiqsualujjuaq, les terres de la catégorie I sont la propriété de la Corporation foncière Qiniqtiq, à l'exception du tréfonds. Ces terres débordent les limites du village pour inclure la zone d'influence où les activités traditionnelles sont intensives. On trouve également des terres de la catégorie II, qui sont des terres publiques du domaine de l'État où les bénéficiaires de la CBJNQ ont des droits exclusifs de chasse, de pêche et de piégeage. L'emplacement de ces terres est basé sur la présence de ressources accessibles aux Inuits leur assurant l'exercice du droit d'exploitation. Enfin, le reste du territoire est constitué de terres de la catégorie III. Ce sont aussi des terres publiques du domaine de l'État où les Inuits peuvent pratiquer la chasse, la pêche et le piégeage, mais de manière non exclusive (Beauchemin, 1992).

1.2.2 L'UTILISATION DU TERRITOIRE EN PÉRIPHÉRIE DU PARC

Le territoire en périphérie du parc est utilisé à diverses fins, à savoir pour des activités touristiques, pour la conservation du patrimoine naturel ou pour l'exploration minière.

L'offre touristique régionale

Deux pourvoiries sont situées à proximité du parc. La pourvoirie Aventures Alummi, établie à l'embouchure de la rivière Koroc, semble avoir cessé ses activités. Par contre, la pourvoirie Rapid Lake Lodge est toujours active et possède des installations sur la rivière Barnoin, au sud du parc.

Les autres aires protégées

Il existe trois autres aires protégées à proximité du parc national Kuururjuaq. Le parc national du Canada des Monts-Torngat, qui couvre quelque 9 700 km², se trouve à l'est du parc national Kuururjuaq. Les limites de ce parc national du Canada sont adossées à celles du parc national Kuururjuaq, là où l'arête sommitale des monts Torngat trace la ligne de partage des eaux entre la baie d'Ungava et la mer du Labrador (voir la carte 3). Ainsi, ces deux parcs protégeront l'ensemble du patrimoine d'une grande partie du massif des monts Torngat.

On trouve deux autres aires protégées, au sud du parc national Kuururjuaq, le long de la rivière George : la réserve de parc national des Monts-Pyramides et la réserve de territoire pour fin d'aire protégée de la Rivière-George. Ces deux territoires ont été désignés ainsi en octobre 2008. Il s'agit d'un statut de protection temporaire en attendant les consultations qui permettront de leur conférer un statut de protection permanent. Ces deux aires protégées couvrent 9 880,5 km² (MDDEP, 2010).

Le potentiel minier

Le territoire au nord et au sud du parc national Kuururjuaq comporte des titres miniers actifs. Le minerai recherché dans le secteur est l'uranium. Depuis quelques années, on note toutefois une diminution du nombre de titres actifs dans le secteur.

Carte 2

Les limites

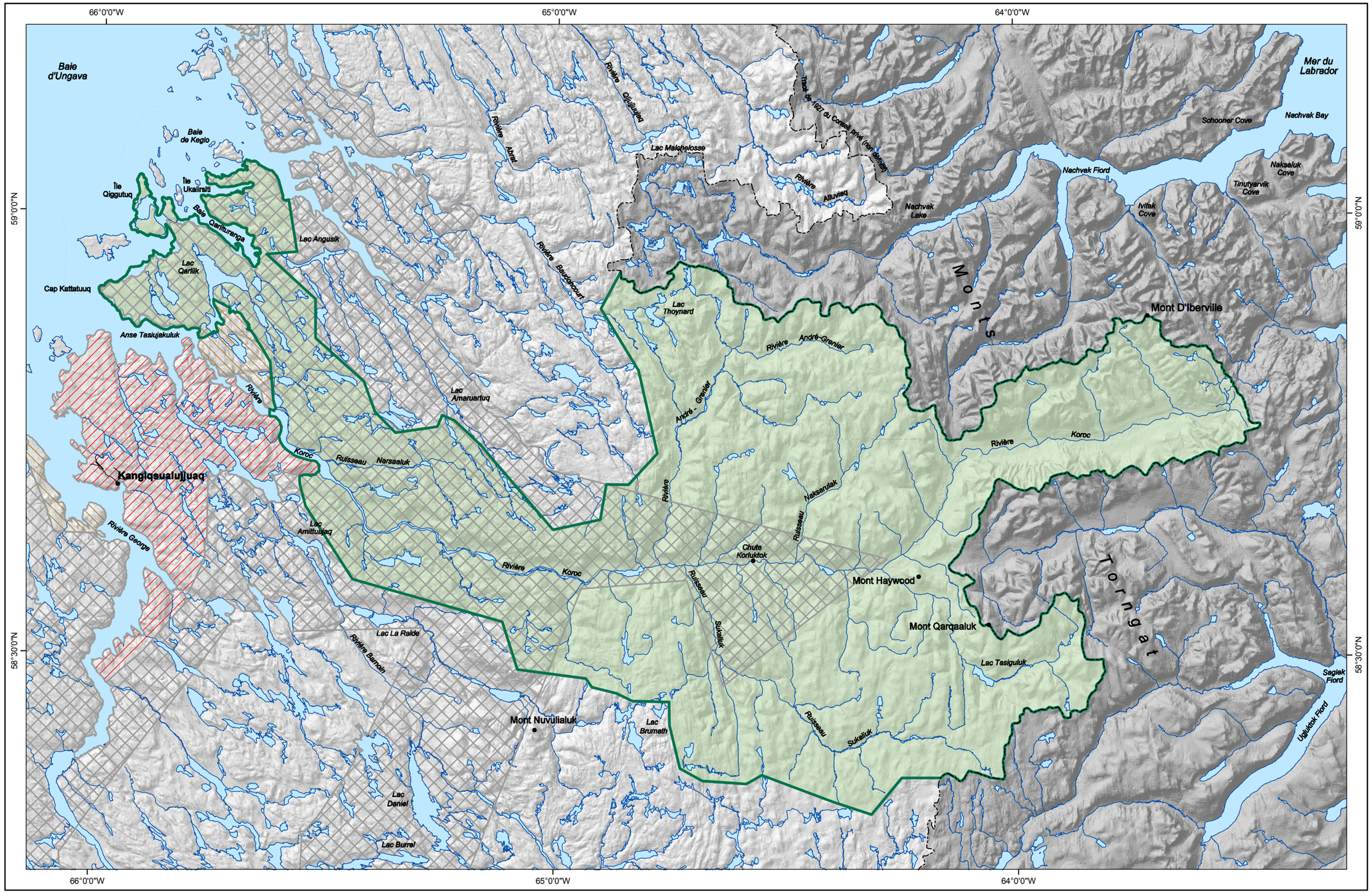

Limite du parc

Terres de la catégorie I

Terres spéciales de la catégorie I

Terres de la catégorie II

Métadonnées

Système de référence Géodésique Projection cartographique	NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84 Mercator transverse modifiée (MTM), fuseau 5

0 5 10 15 20 Km

1/500 000

Sources

Données	Organisme
Base de données topographiques et administratives (BDTA) à l'échelle de 1/250 000	Ministère des Ressources naturelles

Réalisation

Direction du patrimoine écologique et des parcs
Service des parcs
Division de la géomatique et de l'infographie

© Gouvernement du Québec, juin 2013

Parc national Kuururjuaq

Développement durable, Environnement, Faune et Parcs

Québec

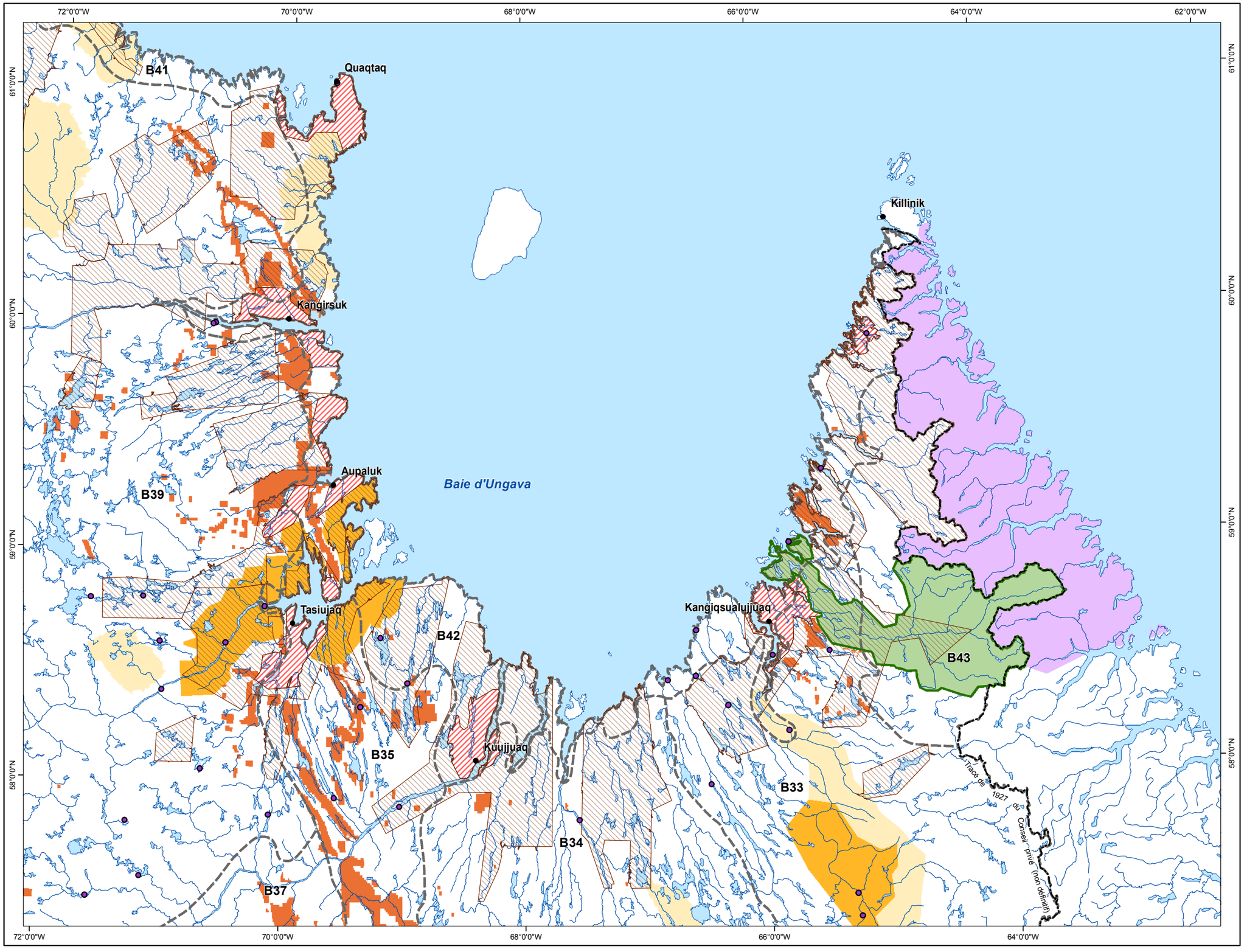

Carte 3

Les environs de Kangiqsualujjuaq

Aires protégées

- Parc national Kururjuaq
- Parc national du Canada des Monts Torngat
- Réserve de parc national du Québec
- Autres statuts d'aires protégées

Régime des terres

- Terres de la catégorie I
- Terres de la catégorie II

Régions naturelles

- B33, LE PLATEAU DE LA GEORGE
- B34, LA PLAINE DE LA RIVIÈRE À LA BALEINE
- B35, LA FOSSE DU LABRADOR
- B37, LE PLATEAU HUDSONIEN
- B39, LE PLATEAU DE L'UNGAVA
- B41, LA CÔTE À FJORDS DU DÉTROIT D'HUDSON
- B42, LA CÔTE DE LA BAIE D'UNGAVA
- B43, LES CONTREFORTS DES MONTS TORNGAT

Autres droits émis

- Camp de pourvoirie
- Titres miniers actifs

Métadonnées

Système de référence Géodésique	NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
Projection cartographique	Conique de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (46° et 60°)

0 20 40 60 Km

1/1 750 000

Sources

Données	Organisme
Base de données topographiques et administratives (BDTA) à l'échelle de 1/250 000	Ministère des Ressources naturelles

Réalisation

Direction du patrimoine écologique et des parcs
Service des parcs
Division de la géomatique et de l'infographie

© Gouvernement du Québec, juin 2013

Parc national Kuururjuaq

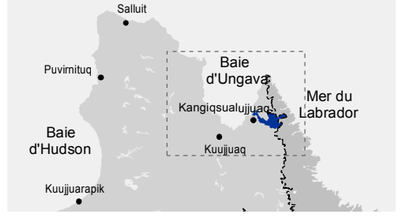

Développement durable, Environnement, Faune et Parcs

Québec

1.3
LA SYNTHÈSE DES CONNAISSANCES

La présente section résume le document Projet de parc de la Kuururjuaq : état des connaissances, produit par l'ARK en 2005. Le lecteur est invité à le consulter pour obtenir des renseignements plus détaillés.

1.3.1 LES CONDITIONS CLIMATIQUES

En raison de l'étendue du parc ainsi que de son relief varié et accidenté, les facteurs géographiques influent sur les types de climat de manière importante. Ainsi, en altitude, le plateau de la rivière Koroc et le massif des monts Torngat sont caractérisés par un climat de type arctique-alpin. Cependant, dans le secteur côtier de la rivière Koroc, le climat est de type maritime. En effet, l'importante masse d'eau que constitue la baie d'Ungava produit un effet régulateur sur les températures. Par contre, l'océan Atlantique a peu d'influence sur le climat du territoire, car les monts Torngat forment une barrière naturelle qui limite son effet modérateur.

La température moyenne annuelle de la portion côtière du parc est d'environ − 5,7 °C. À l'intérieur des terres, sur le plateau de la rivière Koroc et dans les monts Torngat, la température moyenne annuelle se situe autour de − 7,5 °C. On peut toutefois s'attendre à une moyenne plus basse sur les hauts sommets des monts Torngat. Par ailleurs, l'indice de refroidissement éolien peut changer sensiblement la perception des températures. Cet effet se fait davantage sentir au sommet des montagnes, où la vitesse du vent peut augmenter de 20 % par rapport à celle du fond des vallées avoisinantes. Les changements imprévisibles de température dans le secteur du massif des monts Torngat constituent un élément important dont il faut tenir compte dans la mise en valeur de ce secteur, mais aussi pour la sécurité des usagers.

En ce qui a trait aux précipitations, le secteur côtier reçoit annuellement 527 mm d'eau, dont la moitié tombe sous forme de neige. À l'intérieur des terres, les précipitations totales annuelles sont estimées à environ 600 mm. L'épaisseur maximale de neige, qui peut atteindre de 3 à 4 m, est généralement enregistrée dans les vallées et sur les versants situés à l'abri du vent, alors que le sommet des collines et des montagnes, régulièrement balayé par le vent, est exempt de neige ou couvert d'une faible épaisseur de neige durcie.

L'englacement des lacs se produit généralement entre le 10 et le 20 novembre, et celui des rivières, après le 1er décembre. Les rivières se libèrent des glaces entre le 20 mai et le 1er juin tandis que le déglacement des lacs a lieu entre le 10 et le 20 juin. Des variations peuvent toutefois survenir. En ce qui concerne la baie d'Ungava, l'englacement de la côte se produit habituellement à la mi-décembre, tandis que le déglacement s'amorce vers la mi-juillet pour se terminer un mois plus tard.

1.3.2 LE PATRIMOINE NATUREL

Le patrimoine naturel du parc national Kuururjuaq présente une diversité d'éléments qui le rend représentatif de la région naturelle des contreforts des monts Torngat.

Les paysages et leur formation

Selon un axe est-ouest, les hautes montagnes et les vastes

plateaux dont l'altitude diminue graduellement vers la baie d'Ungava se succèdent. Cet ensemble est profondément découpé par un réseau de vallées en auge, dont la principale est celle de la rivière Koroc. Au cœur du massif des monts Torngat émerge le mont D'Iberville, le plus haut sommet du Québec, qui culmine à 1 646 m d'altitude.

L'assise rocheuse du parc national Kuururjuaq fait partie du Bouclier canadien et appartient à la province tectonique de Churchill, qui couvre l'ensemble du territoire à l'ouest du mont D'Iberville, et à la province de Nain à l'est. Il y a 1,8 Ga[2], ces deux provinces tectoniques sont entrées en collision et ont donné naissance à la chaîne des monts Torngat.

Il y a entre 1,6 Ma et 10 Ka, le parc, tout comme l'ensemble du Canada, subit quatre grandes glaciations. Seules les traces

[2] Ga : milliard d'années; Ma : million d'années; Ka : millier d'années.

de la dernière glaciation, celle du Wisconsinien, sont encore visibles. Au maximum de l'extension de la calotte glaciaire, il y a 20 Ka, la glace pouvait atteindre une épaisseur de 2 000 à 3 000 m. La formation de cette masse de glace a eu pour effet d'abaisser le niveau des océans. Par la suite, son poids énorme a enfoncé l'écorce terrestre. De plus, l'avancée des glaciers a modifié le paysage en façonnant les vallées et en sculptant dans les montagnes de vastes amphithéâtres que l'on nomme « cirques glaciaires ».

Certaines études menées jusqu'à tout récemment laissent supposer que les hauts sommets des monts Torngat auraient été libres de glace lors du maximum glaciaire. Cependant, des recherches en cours tendent à démontrer le contraire.

À la suite du retrait du glacier, le paysage se trouve complètement remodelé. Les dépôts meubles recouvrant le territoire ont des formes variées, révélatrices de leur mode de mise en place, c'est-à-dire l'action de la poussée du glacier ou le mouvement de ses eaux de fonte. De plus, des dépôts marquant les anciens niveaux de plages s'observent sur le versant des vallées et témoignent de la présence d'un lac qui aurait ennoyé une bonne partie du parc. Dans la partie côtière du parc, des lignes de plages surélevées sont également visibles, mais celles ci sont associées à l'envahissement marin. En effet, comme le relèvement de la croûte terrestre qui a suivi le retrait de la calotte glaciaire s'est fait sur plusieurs milliers d'années, la mer, qui s'était avancée profondément à l'intérieur des terres, a pu se retirer graduellement, ce qui a permis l'accumulation de dépôts marins disposés de façon détassée.

De nos jours, ce sont principalement les phénomènes associés au gel qui façonnent le paysage : les cônes et les talus d'éboulis ainsi que les traces d'avalanches sont nombreux sur les pentes raides. De plus, l'eau et le vent modèlent le paysage à leur façon, phénomènes facilement observables le long de la rivière Koroc. Par exemple, on y trouve des cônes de sédiments associés à l'écoulement parfois torrentiel de certains tributaires, mais également des dunes constamment remaniées par les vents qui s'engouffrent dans la vallée.

La végétation

En dépit de sa latitude nordique, le parc national Kuururjuaq montre une composition végétale diversifiée. Cela tient de la coexistence de plusieurs facteurs : le type de roche en place, le relief, l'altitude et l'orientation des vallées. Dans le secteur des monts Torngat et sur les hauts plateaux surplombant la rivière Koroc, la majorité des espèces vasculaires observées ont un caractère arctique : les mousses et les lichens constituent l'essentiel de la végétation sur les champs de roches. Par contre, à l'intérieur de la vallée de la rivière Koroc, sous la cote d'altitude de 275 m, ce sont les espèces boréales qui dominent. C'est donc dire qu'un segment de la vallée de la rivière Koroc constitue une enclave boréale en zone arctique. À l'intérieur de cette enclave, on observe de vieilles forêts dominées par l'épinette noire avec une proportion importante de mélèzes. Les arbres dominants ont un diamètre de 20 à 25 cm, avec une hauteur de 8 à 12 m, mais certains mélèzes peuvent atteindre 35 cm de diamètre. Fait exceptionnel, on trouve dans la vallée, sur un versant rocheux exposé au sud, un petit peuplement de bouleau à papier. Il s'agit du peuplement de bouleau à papier le plus nordique connu au Québec. Il compterait tout au plus 200 individus et constituerait vraisemblablement une relique d'un peuplement autrefois plus grand.

Le long de la rivière Koroc, dans les milieux humides où les dépôts organiques sont épais, on observe de belles tourbières structurées. Certaines d'entre elles contiennent des lentilles de glace qui entraînent la formation de buttes appelées « palses ».

À ce jour, 269 espèces de plantes vasculaires ont été recensées dans le parc. De ce nombre, 3 sont susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec et 4 sont considérées comme rares au Canada. À l'échelle du parc, 59 espèces sont considérées comme rares. Il s'agit principalement d'espèces qui atteignent la limite septentrionale de leur aire de répartition, ou qui présentent une distribution sporadique compte tenu des exigences strictes en ce qui concerne l'habitat.

La flore invasculaire – c'est-à-dire les lichens, les mousses et les hépatiques – du parc national Kuururjuaq demeure peu connue à ce jour. Les explorations botaniques effectuées en 1951 par Jacques Rousseau le long de la rivière Koroc et au détroit de Tassivialuk, puis par l'ARK et ses collaborateurs en 2003 et en 2004, ont permis d'identifier 178 lichens, 80 mousses et 70 espèces d'hépatiques. De plus, une étude réalisée dans le parc national du Canada des Monts-Torngat, à proximité du mont D'Iberville, rapporte une concentration élevée de mousses et d'hépatiques rares à l'échelle canadienne, un fait exceptionnel.

La faune

Le profil faunique du parc national Kuururjuaq se caractérise par une composition variée, principalement en raison de la diversité des habitats. Ainsi, de l'embouchure de la rivière Koroc jusqu'à sa source dans les monts Torngat se succèdent des environnements fort contrastés : un milieu côtier découpé et ponctué d'îles comprenant des portions franchement marines

et d'autres à salinité variable, un milieu forestier dominé par les conifères, des arbustaies longeant les versants des vallées et un vaste milieu ouvert de toundra qui s'est développé à la faveur de l'élévation. Selon les cartes de répartition de la faune au Québec et les recherches antérieures, on compterait 23 espèces de poissons, 74 espèces d'oiseaux et 36 espèces de mammifères à l'intérieur du parc.

La rivière Koroc est un endroit de prédilection pour l'omble chevalier et constitue, avec la rivière George au sud-ouest, le secteur le plus productif du Nunavik. Dix-sept frayères ont été dénombrées le long de la rivière Koroc, jusqu'à la chute Korluktok. La rivière abrite aussi d'autres espèces, dont l'omble de fontaine, le grand corégone et le saumon atlantique.

Parmi les 74 espèces d'oiseaux potentiellement présentes, 34 nichent à l'intérieur du parc, principalement dans l'enclave forestière. Comme il s'agit du peuplement forestier le plus au nord, plusieurs espèces y sont associées et s'y trouvent à la limite septentrionale de leur aire de répartition. On observe de nombreux passériformes, mais également le tétras du Canada.

Enfin, il est possible d'observer des mammifères marins dans le secteur côtier. En effet, 4 espèces de phoques, 8 espèces de baleines et le morse pénètrent dans la partie sud-est de la baie d'Ungava. De plus, 24 espèces de mammifères terrestres seraient présentes sur le territoire. Deux d'entre elles méritent une attention particulière. D'abord, les caribous sont fréquemment observés dans le parc. Les nombreux sentiers formés par leur passage récurrent témoignent de leur présence. Les données les plus récentes démontrent que l'aire de répartition du troupeau de la rivière George s'est déplacée vers la côte du Labrador, au sud-est du parc (MDDEFP, 2012). Ainsi, les caribous fréquentant le parc sont plus susceptibles d'appartenir au troupeau de caribous des monts Torngat, quoique les échanges entre les deux troupeaux soient possibles.

À ce jour, il existe très peu de données sur le troupeau des monts Torngat. Ses effectifs sont inconnus (entre 100 et 1000), mais on sait qu'il effectuerait de courtes migrations entre la côte est de la baie d'Ungava et la mer du Labrador. Le troupeau est majoritairement réparti au nord du parc, près de Killiniq.

Par ailleurs, l'ours noir est abondant dans le parc; sa présence fut souvent mentionnée par les Inuits. De plus, il fut fréquemment observé lors des campagnes de terrain de même que par des visiteurs. Comme il a une nature curieuse, il peut s'approcher des campements, ce qui est à considérer pour la sécurité des visiteurs du parc.

L'ours blanc utilise occasionnellement la vallée de la rivière Koroc comme voie de déplacement d'ouest en est. En 2012, deux observations d'ours blanc ont été rapportées.

1.3.3 LE PATRIMOINE CULTUREL

Trois phases d'occupation préhistorique au Nunavik sont reconnues : le Prédorsétien (4 000 AA[3] – 2 500 AA), le Dorsétien (2 500 AA – 600 AA) et le Thuléen (750 AA – période historique). Jusqu'à maintenant, une trentaine de sites archéologiques ont été répertoriés dans le parc, témoignant des trois phases d'occupation. Ils sont situés principalement dans la partie côtière du parc, mais également sur les rives de la rivière Koroc. Les fouilles réalisées dans le passé sur ces sites ont permis de trouver des objets issus de la taille du quartzite de Ramah, un matériau recherché pour la confection d'outils.

Ce quartzite provient des affleurements situés aux abords de la baie de Ramah, à environ 13 km à l'est du parc. Le quartzite de Ramah a connu une renommée particulière pendant la préhistoire du Labrador, mais aussi au Nunavik. En effet, on trouve des pièces façonnées dans ce matériau dans différents sites au Nunavik et même dans le sud du Québec. La vallée de la rivière Koroc a joué un rôle important dans le transport du quartzite vers la côte est de la baie d'Ungava, mais aussi vers le détroit d'Hudson et plus loin vers l'île Southampton et l'île de Baffin. La circulation de cette matière première implique aussi des déplacements d'hommes, de même que des interactions entre les différents groupes.

[3] AA : avant aujourd'hui.

Les recherches réalisées près du parc pendant les années 1970 et 1990 ont montré que, contrairement à la côte ouest, la côte est de la baie d'Ungava était peu peuplée pendant la paléohistoire et l'histoire récente. Ce faible taux de peuplement de la côte serait attribuable à sa morphologie très accidentée et à l'amplitude des marées, parfois importante, facteurs qui auraient pu limiter l'établissement des campements. Les géomorphologues pensent que cette région, contrairement au reste du Nunavik, était en submersion à ces périodes, d'où l'érosion des sites se trouvant près de la mer.

Les premiers contacts entre les habitants de la péninsule séparant la baie d'Ungava et la mer du Labrador et les Européens remontent à l'époque des explorateurs qui cherchaient un passage vers le Nord-Ouest dans les années 1550. Il ne s'agit toutefois que de brèves rencontres. Ce n'est qu'à partir de 1771 que les contacts deviennent plus réguliers, suivant l'établissement des missionnaires moraves à Nain. Ces missionnaires, originaires d'Allemagne, donnent priorité à l'évangélisation des peuples autochtones. D'autres missions se sont établies le long de la mer du Labrador, dont une en 1868 au fjord Nachvak qui fut abandonnée au cours de la même année, et une autre à la baie de Ramah en 1871. Jusqu'au milieu du XIXe siècle, les missions moraves sont le point d'approvisionnement en marchandises européennes le plus important pour les Inuits.

Le 24 juin 1811, les missionnaires moraves Kohlmeister et Kmoch, guidés par un Inuit, entreprennent une expédition à partir d'Okak vers la baie d'Ungava. Les missionnaires arrivent à Kangertlualuksoak (maintenant Kangiqsualujjuaq) le 7 août 1811 et observent les environs pendant quelques jours. Après avoir déterminé qu'il y a suffisamment de bois et de gibier pour y survivre de même que pour y construire une mission, ils prennent possession des lieux au nom du roi George III et donnent sa dénomination à la rivière George.

Cette expédition ouvre la voie à d'autres voyages d'exploration par la Compagnie de la Baie d'Hudson. En 1838, cette dernière inaugure un poste de traite sur la rive est de la rivière George, à 16 km en amont. En 1952, après une période d'exploitation et de fermeture en alternance, le poste ferme ses portes définitivement. C'est ensuite dans la foulée d'une étude sur le potentiel économique de la région

réalisée par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien qu'est créée la Coopérative des pêcheurs esquimaux de George River en 1959. Il s'agit de la première coopérative inuite du Canada; elle est aujourd'hui connue sous le nom de Fédération des coopératives du Nouveau-Québec.

En 1962, suivant l'implication grandissante des gouvernements provincial et fédéral dans le Nord, les différents campements inuits répartis le long de la rivière George sont rapatriés en un seul point, l'anse Akilasakallak, pour qu'on y aménage un village, celui de Kangiqsualujjuaq. Cette année-là, des maisons, une école, une centrale électrique et un moulin à scie sont construits.

L'histoire de Kangiqsualujjuaq est également marquée de nombreux mythes et légendes associés au territoire qui s'étend de la côte de la baie d'Ungava jusqu'à la mer du Labrador en passant par Killiniq. Ces mythes et légendes vont de la présence dans les monts Torngat d'esprits malicieux (*Torngak*) qui placeraient des obstacles sur le chemin des gens jusqu'à l'existence de petites gens (*Tuunit*) qui sauteraient au cou des Inuits pour les faire suffoquer avec leur ventre et d'un ours blanc géant (*Nanuklurk*) qui serait responsable du bris des glaces sur la côte du Labrador. Bien d'autres histoires peuvent être racontées par les gens du village. Ces histoires, mythes et légendes sont transmis de génération en génération par la tradition orale et par certains artistes locaux, dont Tivi Etok, qui ont su les représenter à leur manière (Heyes et collab., 2003).

Les Naskapis de Kawawachikamach ont aussi une légende associée à un endroit précis du parc : le paradis des caribous. La légende veut que, lorsqu'un caribou est tué par un chasseur, son esprit s'envole vers cet endroit où il trouve un nouveau corps et peut ainsi retourner à la forêt. Conséquemment, la chasse au caribou ne serait pas une source de destruction (Rousseau, 1953).

Les gens de Kangiqsualujjuaq utilisent depuis toujours le territoire du parc national Kuururjuaq pour la pratique d'activités traditionnelles de subsistance et demeurent très attachés à ce territoire. L'intensité de l'utilisation traditionnelle est forte à proximité de la côte et diminue à l'intérieur des terres, mais demeure moyenne dans la vallée de la rivière Koroc. Quelques camps utilisés pour la chasse ou la pêche sont présents dans le parc, surtout dans la partie côtière.

1.4
L'ÉTAT DU PATRIMOINE

La majeure partie du patrimoine naturel du parc national Kuururjuaq est intacte. La présence humaine sur le territoire n'a eu que peu d'impact sur l'état des écosystèmes. Le passage de randonneurs et de canoteurs occasionnels est visible par le déplacement de pierres ou la construction de cairns à certains endroits. Les traces les plus visibles sur le territoire sont celles du passage répété des caribous.

2 L'analyse de la situation et le diagnostic

La revue de la littérature et les relevés de terrain ont permis de déterminer quels sont les éléments des patrimoines naturel et culturel qui sont représentatifs des régions naturelles à protéger, mais aussi quels sont les éléments rares ou fragiles qui méritent une attention particulière. Voici ce qui ressort de cette analyse.

2.1 LES MENACES À LA CONSERVATION

Les effets du réchauffement climatique dans l'Arctique font la manchette de tous les quotidiens du monde. Le Nunavik n'échappe pas à ce bouleversement. En effet, on observe depuis quelques années des records de température et une prolongation de la période pendant laquelle la mer est libre de glace. À ce propos, soulignons que la baie d'Ungava a connu un dégel hâtif à l'été 2006. Cette même année, dans la région de Kangiqsualujjuaq, l'embouchure de la rivière George de même que la côte de la baie d'Ungava étaient libres de glace à la mi-juin, soit un mois plus tôt que la normale. Depuis, cette tendance se maintient.

Ces modifications du climat auront un effet non seulement sur la répartition des espèces animales et végétales dans le parc national Kuururjuaq, mais aussi sur les déplacements liés aux activités de subsistance, sur le mode de vie des résidents de Kangiqsualujjuaq de même que sur la mise en place des infrastructures du parc.

L'exploitation des ressources minières à la périphérie du parc pourrait entraîner des impacts négatifs à l'intérieur de ses limites. En effet, en bordure du parc, des titres miniers pour la recherche d'uranium sont actifs. Les impacts potentiels sont l'augmentation du trafic aérien et la modification de la qualité de l'air. Puisque le parc protège la quasi-totalité du bassin versant de la rivière Koroc, les éléments fragiles et la qualité de l'eau de la rivière s'en trouvent préservés.

La mise en place des infrastructures ainsi que la fréquentation accrue des secteurs les plus attrayants constituent aussi des menaces susceptibles d'avoir des répercussions sur les patrimoines naturel et culturel. Toutefois, une analyse des impacts sur l'environnement et le milieu social est réalisée avant la mise en place des infrastructures, et le plan de conservation prévoit des mesures pour limiter les impacts à un niveau minimal acceptable afin de ne pas mettre en péril ces patrimoines.

2.2 LE POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT ET LES CONTRAINTES À LA MISE EN VALEUR

Le parc national Kuururjuaq recèle de nombreux potentiels qui se démarquent par leur ampleur, leur qualité, leur degré de représentativité ou leur caractère exceptionnel à l'intérieur de la région naturelle. Ces atouts ont principalement trait à la géomorphologie, à l'hydrographie, à la végétation, à la faune et à l'archéologie. L'aspect esthétique et panoramique de certains sites a également été pris en considération.

L'étude de ces paramètres a permis de subdiviser le parc en quatre unités de paysage distinctes : les monts Torngat, la vallée de la rivière Koroc, le plateau de la Koroc et la côte de la baie d'Ungava (voir la carte 4). Chaque unité combine divers attraits qui lui sont exclusifs et se démarque clairement de ce vaste ensemble.

2.2.1 LES MONTS TORNGAT

Les monts Torngat arborent un relief de forte amplitude et des pentes très escarpées offrant un panorama unique dans l'est de l'Amérique du Nord. Du sommet du mont D'Iberville, le paysage qui se déploie est grandiose. Comme il s'agit du plus haut sommet de la région, la vue est imprenable de tous les côtés. Vers l'est, elle porte jusqu'à la mer du Labrador où, par temps clair durant l'été, il est possible de distinguer des icebergs. Le turquoise et le bleu acier des lacs glaciaires contrastent avec le gris, le brun et l'ocre des montagnes environnantes. Du fond des vallées, les impressions sont tout autres. La végétation herbacée, le bruit des cours d'eau et le passage de caribous agrémentent la randonnée. Les parois escarpées s'adoucissent par endroits, modifiant le paysage au gré de la progression de la marche.

L'unité des monts Torngat présente une série d'attraits de nature géologique, géomorphologique, faunique et floristique qui viennent enrichir la beauté des paysages. Les cirques glaciaires, les champs de roches sommitaux, les vallées tributaires suspendues et les moraines sont autant d'éléments facilement repérables sur le territoire et qui font état du passage des glaciers. Sur le plan biologique, rappelons que ce secteur inclut une partie de l'aire de mise bas du troupeau de caribous des monts Torngat et que la présence de plusieurs mousses et d'hépatiques rares à l'échelle canadienne dans une région aussi restreinte est un fait exceptionnel. Quelques-unes sont connues comme étant du Haut-Arctique et leur présence sur les sommets des monts Torngat constitue la limite méridionale de leur aire de répartition dans l'est de l'Amérique du Nord.

Nul doute que l'unité des monts Torngat est la plus riche en attraits naturels du parc national Kuururjuaq et qu'elle sera le principal facteur d'appel auprès des visiteurs.

Ce secteur de montagnes comporte toutefois diverses contraintes pour la mise en valeur du territoire. Les versants sont couverts de blocs rocheux instables qui rendent la marche difficile. La présence de pentes escarpées est propice aux avalanches et aux éboulis rocheux. Plusieurs cicatrices d'érosion sont ainsi visibles sur les versants. On observe également de nombreux cônes de déjection dans ce secteur. Ces derniers sont de bons indicateurs de processus géomorphologiques catastrophiques. Façonnés à la suite de glissements de terrain, de pluies intenses, de la fonte rapide de la neige ou par le drainage de lacs formés par des barrières naturelles (Lafortune et collab., 2003), puis s'étant stabilisés après la sédimentation, ces cônes de déjection peuvent être réactivés de manière tout aussi destructrice. Enfin, l'unité des monts Torngat est située dans la zone de pergélisol continu. Le pergélisol ayant une capacité portante réduite, les infrastructures permanentes adaptées sont privilégiées et doivent être situées sur des surfaces bien drainées.

2.2.2 LA VALLÉE DE LA RIVIÈRE KOROC

Bien que la rivière Koroc prenne sa source dans les monts Torngat, l'unité de paysage de la vallée de la rivière Koroc débute à partir de sa jonction avec la vallée de la rivière Palmer pour se terminer au ruisseau Narsaaluk. Parcourir cette vallée, empruntée depuis des centaines d'années par les Inuits pour atteindre la mer du Labrador, permet d'apprécier à la fois les paysages magnifiques façonnés par le passage des glaciers et la végétation exceptionnelle à cette latitude. La présence d'une enclave de végétation boréale en milieu arctique a permis à certaines espèces fauniques plus méridionales de s'y établir et d'atteindre la limite septentrionale de leur aire de répartition. C'est le cas, entre autres, du tétras du Canada. Enfin, on ne

Carte 4

Les unités de paysage

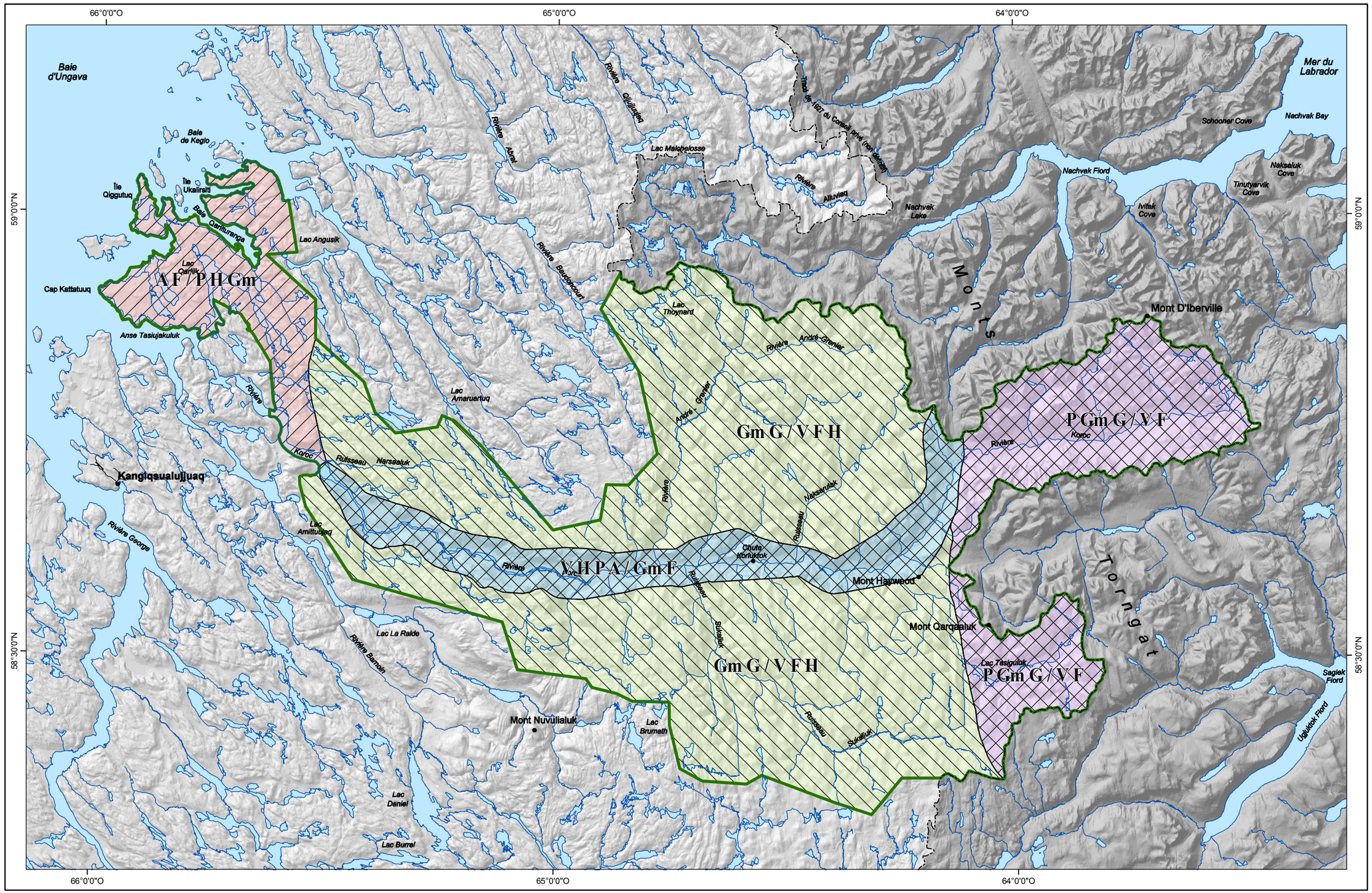

Les unités de paysage

- Les monts Torngat
- La vallée de la Koroc
- La côte de la Baie d'Ungava
- Le plateau de la Koroc

Potentiels

- Très élevé
- Élevé
- Diffus

G	Géologie
Gm	Géomorphologie
H	Hydrographie
V	Végétation
F	Faune
A	Archéologie - Histoire
P	Panorama

Dominant / Complémentaire

Limites du parc

Métadonnées

Système de référence Géodésique Projection cartographique	NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84 Mercator transverse modifiée (MTM), fuseau 5

0 5 10 15 20 Km

1/500 000

Sources

Données	Organisme
Base de données topographiques et administratives (BDTA) à l'échelle de 1/250 000	Ministère des Ressources naturelles

Réalisation

Direction du patrimoine écologique et des parcs
Service des parcs
Division de la géomatique et de l'infographie

© Gouvernement du Québec, juin 2013

Parc national Kuururjuaq

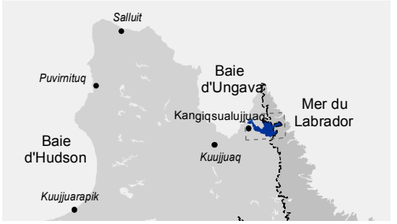

Développement durable, Environnement, Faune et Parcs

Québec

peut passer sous silence la présence d'un peuplement de bouleau à papier dans la portion aval de cette unité de paysage. Il s'agit du peuplement le plus nordique de cette espèce au Québec.

Du haut de ses 732 m d'altitude, le mont Haywood occupe une position stratégique dans la vallée de la rivière Koroc. De son sommet, le panorama permet au visiteur d'observer le travail colossal des glaciers qui ont façonné, d'une part, la vallée de la rivière Koroc et, d'autre part, la vallée du ruisseau Nakvak, à l'est, et la vallée de la rivière Palmer, au nord, deux affluents de la mer du Labrador.

Tumultueuse par endroits, la rivière Koroc offre un bon défi aux pagayeurs, qui doivent portager pour éviter certains seuils et la chute Korluktok. Grâce à une dénivellation d'une trentaine de mètres, cette chute forme une barrière naturelle à la montaison de l'omble chevalier pour le frai. Lors de cette période, au dire des gens de Kangiqsualujjuaq, le bas de la chute prend une coloration rouge en raison du très grand nombre de poissons. Près de la rivière André-Grenier, la paroi nord de la vallée est composée de gneiss rouillé par l'altération, ce qui offre un coloris contrastant avec la végétation environnante. Encore plus en aval, la rivière longe des milieux fort variés. Dans les milieux humides, le pergélisol discontinu montre des signes de sa présence par des palses. Une fois que les lentilles de glace qui forment ces buttes surélevées sont fondues, un effondrement local survient. Dans les terrains meubles, la fonte localisée du pergélisol entraîne la formation de petites dépressions nommées « thermokarsts ». Enfin, dans quelques endroits bien drainés, c'est le vent qui façonne le paysage. De grandes dunes dénudées sont présentes en bordure de la rivière ou sur des îles.

Les traces du passé récent ou lointain sont toujours présentes dans ce secteur riche en histoire, et les Kangiqsualujjuamiuts savent raconter des anecdotes et des légendes associées à certains sites. Les Naskapis de Kawawachikamach mentionnent que le « paradis des caribous », site ayant une grande valeur spirituelle pour eux, se trouverait dans ce secteur.

L'unité de la vallée de la rivière Koroc offre elle aussi une grande diversité d'attraits. Elle peut être classée au deuxième rang des centres d'intérêt du parc.

Cette unité comporte également quelques contraintes à la mise en valeur du territoire. Contrairement à l'unité des monts Torngat, la vallée de la rivière Koroc se trouve principalement dans la zone de pergélisol discontinu, mais répandu. En raison de la présence de pentes raides, plusieurs cônes et talus d'éboulis sont visibles le long de la rivière. De plus, les nombreux cônes de déjection observés en bordure de la rivière sont des indicateurs de processus géomorphologiques catastrophiques passés qui, bien que la végétation soit bien implantée, sont susceptibles d'être réactivés. Dans la portion aval de ce secteur, quelques tourbières bordent la rivière et, dans les secteurs bien drainés, on trouve des dunes et des creux de déflation. L'instabilité et la faible capacité de support de ce type de milieu sont des facteurs grandement défavorables à l'implantation d'équipements permanents. Enfin, l'absence de lac d'envergure dans le bassin versant de la rivière Koroc fait en sorte que le niveau d'eau de la rivière dépend essentiellement des précipitations après la période de crues printanières. Ainsi, à compter de la mi-juillet, les roches peuvent être beaucoup plus apparentes en surface et augmenter

le degré de difficulté de la conduite d'embarcations, surtout en amont de la décharge du lac Tasiguluk.

La vallée de la rivière Koroc est encore très utilisée par les Kangiqsualujjuamiuts pour la pratique des activités traditionnelles de chasse, de piégeage et de pêche, principalement dans la portion située en aval de la chute Korluktok. Une attention particulière doit être portée au secteur connu sous le nom de Qamanialuk.

2.2.3 LE PLATEAU DE LA KOROC

Située de part et d'autre de la vallée de la rivière Koroc, l'unité de paysage du plateau de la Koroc est découpée par quelques vallées tributaires de la rivière Koroc, dont les principales sont la rivière André-Grenier et le ruisseau Sukaliuk. Cette unité compte une végétation arctique-alpine où dominent les arbustaies, les herbaçaies ainsi que les mousses et les lichens. La plus faible diversité en espèces végétales de cette unité ne signifie pas pour autant qu'elle est dénuée d'intérêt. En effet, des espèces de la flore vasculaire et invasculaire susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec y ont été recensées, en plus d'une espèce nouvelle dans l'est de l'Amérique du Nord, la fougère *Botrychium pedunculosum*, découverte près du lac Thoynard.

Cette unité au relief peu accentué, vaste et uniforme contient tous les éléments représentatifs de la région naturelle des contreforts des monts Torngat. De plus, dans la partie sud, près du lac Tasiguluk, on peut observer de beaux phénomènes associés à la fonte des glaciers et à la présence d'un lac proglaciaire. Au sud-est du lac Tasiguluk, le plateau est entaillé par une profonde gorge sous-glaciaire longue d'environ 5 km. À son extrémité sud se dresse un immense moulin de kame d'une vingtaine de mètres de haut pointant vers le ciel. Ce phénomène témoigne de la présence d'une dépression, sur ou dans le glacier, qui s'est comblée de sédiments pendant la glaciation, lesquels sont demeurés à cet endroit lors de la fonte du glacier. À la suite du retrait du glacier, une bonne partie des vallées présentes dans le parc a été ennoyée par un lac proglaciaire. Les anciennes rives de ce lac sont toujours bien visibles sur les versants des montagnes entourant le lac Tasiguluk. Ces rives prennent aujourd'hui la forme d'allées verdoyantes, contrastant avec le reste des versants, plus dénudés.

Les principales contraintes à la mise en valeur du secteur du plateau de la Koroc sont surtout d'ordre climatique. En effet, la quasi-absence de relief n'offre aucun abri contre les vents violents.

2.2.4 LA CÔTE DE LA BAIE D'UNGAVA

L'unité de paysage de la côte de la baie d'Ungava présente un panorama bien différent de celui des autres unités. Il s'agit du secteur du parc où le recouvrement en eau est le plus important. C'est d'ailleurs à cet endroit que l'on trouve le plus grand lac du parc, le lac Qarliik, d'une superficie de 15,6 km².

Les rives irrégulières de la côte sont bordées de plages actuelles et de plages soulevées, jadis érigées par la mer D'Iberville. La rencontre des milieux d'eau douce, d'eau saumâtre, d'eau salée et de l'air salin favorise la présence d'un milieu biologique riche et diversifié. Selon les saisons, diverses espèces de mammifères marins, comme les phoques, les quelques ours blancs et les bélugas, fréquentent la zone côtière. Sur le plan floristique, ce secteur est l'hôte d'un taxon de la flore vasculaire se trouvant à la limite septentrionale de son aire de répartition (*Rumex salicifolius var. mexicanus*).

Ce secteur est sans aucun doute le plus riche en ce qui a trait à la présence de sites historiques et paléohistoriques. Une grande majorité d'entre eux se trouve sur les rives de l'anse Tasiujakuluk. Ces sites témoignent du mode de vie des populations paléoesquimaudes et néoesquimaudes qui chassaient surtout les mammifères marins.

La principale contrainte à l'aménagement de ce secteur est liée à la présence de fortes marées. La région de Kangiqsualujjuaq et de l'embouchure de la rivière Koroc est soumise à des marées d'un peu plus de 8 m d'amplitude. Ainsi, les services de transport nécessitant un passage par bateau dans la baie d'Ungava afin de relier le parc au village doivent être offerts à marée haute. Le passage à marée haute permet d'utiliser les infrastructures maritimes à Kangiqsualujjuaq et de profiter de chenaux entre les îles qui, à marée basse, sont reliées par la terre. Enfin, la portion de la rivière Koroc située dans cette unité de paysage est soumise plus fortement aux vents provenant de la baie d'Ungava, ce qui peut ralentir la progression des embarcations.

2.3
LES DÉFIS À RELEVER

Les démarches entreprises pour la création du parc national Kuururjuaq se sont déroulées dans un esprit de collaboration entre les divers acteurs formant le groupe de travail. Depuis la création du parc, ce groupe s'est transformé pour devenir le Comité d'harmonisation du parc. Ce dernier tient un minimum de deux réunions annuellement. Plusieurs défis liés à la gestion du parc y sont abordés. Les principaux défis pour les gestionnaires consistent à :

- assurer le maintien de l'intégrité écologique ainsi que la protection du patrimoine culturel du parc;
- adopter, avec le parc national du Canada des Monts-Torngat, dans la mesure du possible, une vision commune pour la gestion des deux aires protégées contiguës;
- favoriser un cadre de gestion intégré de l'environnement à l'échelle régionale;
- promouvoir l'engagement de la communauté à protéger les patrimoines naturel et culturel du parc;
- offrir un produit écotouristique de qualité où la sécurité des visiteurs occupe une place importante;
- favoriser les retombées économiques à l'échelle locale.

3 Le concept de conservation et de mise en valeur

Le concept de conservation et de mise en valeur du parc national Kuururjuaq s'appuie sur différents constats :

- D'une superficie de plus de 4 000 km², le parc national Kuururjuaq figure parmi les plus grands créés à ce jour au Québec.
- Le parc est éloigné des grands centres, et des risques sont associés à cet isolement.
- Le parc est difficilement accessible.
- Le parc est peu fréquenté et présente un haut degré d'intégrité écologique.
- Le parc présente une grande diversité d'attraits sur les plans floristique, faunique et physique.
- Les changements climatiques rapides ont un impact sur la répartition des espèces fauniques et floristiques ainsi que sur les activités traditionnelles des Inuits.
- Les liens qui unissent les Inuits à la nature constituent une dimension importante de la réalité de la région.
- La CBJNQ accorde à ses bénéficiaires un droit d'exploitation, ce qui distingue ce parc des parcs du Québec méridional, où les prélèvements fauniques sont interdits, à l'exception de ceux liés à la pêche sportive.
- Le parc se trouve en partie sur des terres de la catégorie II.
- L'offre touristique régionale est peu diversifiée.

Dans tous les aspects de la gestion des parcs nationaux du Québec, on vise d'abord et avant tout le maintien de l'intégrité écologique, c'est-à-dire que l'on cherche à préserver les espèces indigènes et les écosystèmes ainsi que les processus naturels qui les façonnent et les unissent. On vise également le maintien de l'intégrité des autres formes de patrimoine, à savoir le patrimoine culturel et le patrimoine paysager. Au Nunavik, il est convenu que l'objectif de maintien de l'intégrité écologique est poursuivi par l'ARK, dans le respect du principe de conservation défini au chapitre 24 de la CBJNQ.

Par ailleurs, les orientations de gestion et le plan de zonage sont des outils qui permettent d'arrimer soigneusement les actions à long terme pour atteindre un résultat harmonieux, sans porter préjudice aux précieux attraits du parc.

3.1 LES ORIENTATIONS DE GESTION

À l'échelle régionale, la conservation et la mise en valeur des patrimoines naturel et culturel du parc national Kuururjuaq relèvent d'une gestion concertée des gestionnaires du parc avec les communautés inuites concernées. Le principe de conservation sur lequel reposent les droits reconnus aux Inuits doit être respecté et la direction du parc doit s'assurer d'une collaboration étroite des chasseurs, pêcheurs et piégeurs qui fréquentent la région pour la pratique de leurs activités traditionnelles.

Les orientations de gestion présentées ici servent à guider les actions des gestionnaires du parc en matière de conservation, de mise en valeur, de sécurité et d'administration.

3.1.1 LA CONSERVATION

Tout en réaffirmant l'importance de rendre les parcs nationaux du Québec accessibles afin de permettre aux visiteurs de découvrir et d'apprécier toute la richesse du patrimoine qu'ils recèlent, le document *La Politique sur les parcs : la conservation* (Gouvernement du Québec, à paraître) énonce trois principes de base sur lesquels repose la conservation dans les parcs :

- La conservation a préséance sur la mise en valeur.
- L'intégrité du patrimoine doit être maintenue.
- Le principe de précaution doit être au cœur de toutes les décisions.

On juge que l'intégrité d'un écosystème est maintenue si :

- sa structure et ses fonctions sont intactes;
- ses composantes et les processus naturels sont susceptibles de continuer à exister;
- les utilisations humaines et les installations sont compatibles avec la capacité limitée de l'écosystème de supporter les utilisations et le niveau de ces utilisations.

L'application du principe de précaution permettra de bonifier la gestion du territoire. Ce principe définit l'attitude que doit adopter le gestionnaire lorsqu'il croit que ses interventions sont susceptibles d'avoir un impact sur le patrimoine. Cela ne doit cependant pas être interprété comme un encouragement à l'immobilisme, mais plutôt comme une incitation à l'action en vue de gérer activement les risques. De plus, les outils courants de gestion seront adaptés de manière à s'appliquer à l'environnement nordique. Le plan de conservation propose des mesures concrètes en ce sens.

Les orientations générales suivantes sont retenues en matière de conservation et de protection des patrimoines naturel, culturel et paysager :

- appliquer le principe de précaution dans toutes les interventions de mise en valeur du parc, en respectant la capacité de support du milieu naturel;
- maintenir un comité d'harmonisation, composé de représentants de Kangiqsualujjuaq, des autorités du parc, de l'ARK, de la Société Makivik et du MDDEFP,

qui discute des questions relatives à la protection et à la conservation;

- accroître les connaissances sur le patrimoine;
- prendre en considération les pressions découlant de l'utilisation du parc et celles provenant de l'extérieur qui menacent ou risquent de menacer ses patrimoines naturel et culturel;
- intégrer les connaissances traditionnelles des Inuits aux actions qui seront entreprises;
- agir de façon concertée avec le parc national du Canada des Monts-Torngat;
- mettre en place des mesures de suivi du patrimoine du parc;
- adopter des pratiques acceptables sur le plan écologique.

Les gestionnaires du parc national Kuururjuaq disposent d'un certain nombre d'outils les appuyant dans leur mandat et visant à assurer la conservation et la protection des patrimoines naturel et culturel, notamment la recherche, les mécanismes de suivi et la gérance environnementale.

La recherche

La recherche est une fonction indispensable dans les parcs nationaux et constitue un outil de prédilection afin d'atteindre l'objectif de conservation. En effet, elle favorise une gestion adéquate des écosystèmes et de la biodiversité des parcs ainsi que la planification d'un aménagement harmonieux, dans le respect de l'intégrité écologique. Le caractère représentatif des parcs nationaux de même que le haut niveau de protection accordé aux patrimoines naturel et culturel en font des lieux propices à la réalisation de projets de recherche. Ces projets peuvent être amorcés par le parc ou par des établissements d'enseignement et de recherche. En ce qui concerne les projets lancés par ces derniers au parc national Kuururjuaq, un document est mis à leur disposition afin de les éclairer sur la marche à suivre pour obtenir une autorisation (MDDEP et ARK, 2006).

Les gestionnaires du parc ont élaboré un plan de recherche priorisant les sujets d'étude pertinents. Ce plan de recherche sera transmis aux autorités du parc national du Canada des Monts-Torngat pour favoriser l'échange des connaissances et faciliter la résolution de problèmes communs aux deux parcs.

Les orientations générales suivantes ont été retenues pour la réalisation de ce plan :

- Les projets visant la résolution de problèmes de gestion sont priorisés.
- Les projets permettant de combler les lacunes au point de vue des connaissances sur les patrimoines naturel et culturel sont priorisés.
- Les projets permettant d'enrichir le programme éducatif du parc sont favorisés.
- Les projets retenus doivent être appuyés par les collectivités de la région et intégrer les connaissances traditionnelles.

Le suivi de l'état du patrimoine

Il est essentiel de s'assurer que les activités humaines ayant lieu dans les parcs ont un impact minimal sur les patrimoines naturel et culturel. Le plan de conservation élaboré par les gestionnaires du parc permettra d'établir et de suivre l'« état de santé » de certaines composantes naturelles et culturelles du parc ainsi que de vérifier leur capacité d'évoluer, de se développer et de s'adapter aux changements.

Grâce à des programmes de surveillance et de recherche adaptés aux situations et aux urgences auxquelles la direction du parc pourrait éventuellement faire face, il sera possible d'ajuster, de modifier, voire d'interdire la pratique de certaines activités et d'envisager des mesures de restauration des habitats perturbés.

Afin de préparer ces mécanismes de suivi, les orientations suivantes sont retenues :

- agir de façon concertée avec les autorités du parc national du Canada des Monts-Torngat;
- prendre en compte les connaissances traditionnelles des Inuits;
- établir des partenariats avec des chercheurs compétents.

La gérance environnementale

Les organismes gouvernementaux, en particulier les parcs nationaux, se doivent d'opter pour des pratiques irréprochables sur le plan environnemental. La gérance environnementale permet d'« écologiser » les actions requises en matière de gestion des parcs en favorisant la mise en place de mesures efficientes et respectueuses de l'environnement.

En ce qui concerne la gérance environnementale, les orientations suivantes sont retenues au parc national Kuururjuaq :

- limiter les émissions locales de gaz à effet de serre;
- limiter la consommation d'eau potable;
- élaborer des méthodes efficaces de traitement des eaux usées pour de petites quantités et pour le type de climat existant;
- limiter la production de déchets en favorisant la réduction, la réutilisation et le recyclage;
- respecter, voire dépasser, les normes relatives à l'acquisition, à la manutention et à l'entreposage de produits pétroliers.

3.1.2 LA MISE EN VALEUR DES PATRIMOINES NATUREL ET CULTUREL

La mission des parcs nationaux du Québec se concrétise, pour le visiteur, par les activités et les services mis en place à son intention. À l'instar de celle des autres réseaux de parcs nationaux dans le monde, cette mission consiste, d'une part, à assurer la conservation d'éléments représentatifs ou exceptionnels du patrimoine naturel et, d'autre part, à favoriser leur mise en valeur par une offre d'activités de découverte respectueuses de ce patrimoine ainsi que du patrimoine culturel qui y est associé (Société de la faune et des parcs du Québec, 2002).

L'offre d'activités et de services dans les parcs nationaux du Québec est basée sur les trois principes suivants :

- Les activités et les services doivent avoir sur le patrimoine un impact minimal acceptable.
- Les activités et les services doivent favoriser la découverte du patrimoine.
- Les activités et les services doivent faciliter l'accessibilité.

Ces trois principes ne doivent pas être considérés séparément les uns des autres. La primauté est accordée au premier principe, ce qui répond aux exigences de la section 3.1.1 du présent document. Ainsi, une activité ou un service qui ne respecte pas le premier principe n'est pas compatible avec l'offre des parcs nationaux du Québec. Par ailleurs, en plus de respecter ces trois principes, l'offre d'activités et de services doit éviter le plus possible de restreindre la pratique d'activités traditionnelles par les Inuits.

Enfin, le programme d'activités récréatives et éducatives du parc national Kuururjuaq doit respecter les orientations suivantes :

- L'offre éducative favorisera l'établissement d'un contact étroit et significatif entre les visiteurs et le patrimoine protégé afin de les amener à découvrir la diversité du patrimoine de même que le rôle et la valeur de cette diversité.
- L'offre éducative suscitera un engagement concret des visiteurs en faveur de la réalisation de la mission de conservation.
- L'offre éducative adoptera l'approche récréoéducative de même que celle de l'éducation relative à l'environnement.
- L'offre éducative mettra en valeur la culture inuite, notamment les légendes, la culture matérielle et les savoir-faire.
- L'offre éducative devra comporter des activités destinées à la clientèle scolaire et s'intégrant au programme d'études du Nunavik.
- L'offre éducative sensibilisera les visiteurs à l'importance du respect de la réglementation en vigueur dans le parc.

- L'offre d'activités et de services s'adressera principalement à des visiteurs ayant l'expérience des milieux isolés et exposés aux rigueurs du climat, tout en prévoyant une offre adaptée à une clientèle nécessitant davantage d'encadrement et recherchant davantage de confort.
- Les activités récréatives et les services offerts seront fonction de la fragilité du patrimoine naturel, des distances à parcourir et du nombre restreint de visiteurs attendus.
- L'offre d'activités éducatives et récréatives nécessitera une approche concertée avec le parc national du Canada des Monts-Torngat.

3.1.3 LE RESPECT DES DROITS CONSENTIS AUX BÉNÉFICIAIRES DE LA CBJNQ

Bien qu'il soit clairement établi que la CBJNQ a préséance sur la Loi sur les parcs, ce qui garantit à ses bénéficiaires la poursuite de leurs activités traditionnelles à l'intérieur du parc, il n'en demeure pas moins que la cohabitation des activités traditionnelles avec celles offertes aux visiteurs pourrait avoir des effets sur le mode de vie des Inuits. Déjà, au cours du processus de planification, les Kangiqsualujjuamiuts ont fait part de leurs préoccupations quant à la présence de visiteurs dans certains secteurs du parc, non seulement par crainte d'une mauvaise compréhension de leur mode de vie, mais aussi pour des questions de sécurité.

Les activités et les services du parc national Kuururjuaq ne doivent pas avoir d'impact majeur sur l'exercice du droit d'exploitation des Inuits. Ainsi, les gestionnaires doivent ajuster l'offre d'activités et de services aux visiteurs en fonction de la pratique des activités traditionnelles.

Les pratiques suivantes guident les gestionnaires afin d'assurer le respect des droits des bénéficiaires de la CBJNQ à l'intérieur du parc :

- utilisation du comité d'harmonisation comme mécanisme de consultation entre les divers intervenants afin de s'assurer du respect des droits consentis aux bénéficiaires de la CBJNQ;
- mise en place d'un mécanisme permettant le suivi du maintien des activités traditionnelles;
- information des visiteurs à l'égard de la possibilité de côtoyer des Inuits pratiquant des activités traditionnelles de subsistance à l'intérieur du parc.

3.1.4 LA SÉCURITÉ

Le territoire du parc national Kuururjuaq recèle une foule de dangers naturels liés à la présence de hautes montagnes, à l'eau froide, à la rudesse du climat ou à la faune. En raison de l'isolement et de l'éloignement du parc, un accident, même banal, peut avoir des conséquences graves pour la survie des victimes. De plus, même s'ils sont appelés rapidement, les secours peuvent mettre plusieurs heures, voire quelques jours avant d'arriver si aucun aéronef n'est disponible ou advenant de mauvaises conditions météorologiques.

Le parc s'est doté d'un plan de mesures d'urgence qui désigne les principaux acteurs et établit la marche à suivre lors, entre autres, d'opérations de recherche et de sauvetage. Les orientations suivantes guident les gestionnaires du parc national Kuururjuaq en matière de sécurité :

- adopter une approche préventive afin d'éviter les accidents, en informant les visiteurs des risques auxquels ils s'exposent;
- agir de façon concertée avec le parc national du Canada des Monts-Torngat en ce qui a trait aux communications et aux opérations de recherche et de sauvetage;
- favoriser l'embauche de gardes de parc et de guides locaux pour les visiteurs ayant peu d'expérience ou d'habiletés techniques.

3.1.5 L'ADMINISTRATION ET LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

La participation des Inuits à l'aménagement et à la gestion des parcs au Nunavik constitue un engagement formel pris par le gouvernement du Québec le 9 avril 2002, lors de la signature de l'entente Sanarrutik. En ce qui concerne le parc national Kuururjuaq, il faudra aussi faire appel à la collaboration des autorités du parc national du Canada des Monts-Torngat afin de garantir une offre de services de qualité aux visiteurs qui séjourneront dans les deux parcs.

Voués prioritairement à la conservation du patrimoine, les parcs nationaux du Québec constituent néanmoins des projets structurants pour l'économie locale. Pour une petite communauté comme Kangiqsualujjuaq, les retombées économiques provenant des activités du parc

seront appréciables. Les orientations suivantes sont retenues concernant l'administration et le développement régional :

- favoriser l'embauche de résidents de Kangiqsualujjuaq;
- faire appel à des entreprises locales pour la gestion de certaines activités ou de certains services;
- agir de façon concertée avec les organismes locaux;
- continuer de faire appel à des organismes locaux pour le développement du parc;
- fournir une formation adaptée aux exigences des emplois offerts.

3.2 LE ZONAGE

Le plan de zonage d'un parc est un outil réglementaire fixant les orientations relatives au degré de protection et d'aménagement envisagé pour chacune des unités qui composent ce parc. Il constitue la première étape d'un processus respectant les orientations énumérées dans la section précédente. Il est important de préciser à ce propos que les directives et les règlements associés au plan de zonage n'ont pas pour effet d'entraver l'exercice du droit d'exploitation accordé aux bénéficiaires de la CBJNQ.

Le plan de zonage du parc national Kuururjuaq (voir la carte 5) tient compte, dans la mesure du possible, des indications ayant trait à l'utilisation du territoire par les Kangiqsualujjuamiuts, de la relative difficulté d'accès à ce territoire, de la fréquentation anticipée et des équipements prévus.

3.2.1 LES ZONES DE PRÉSERVATION EXTRÊME

Aucune activité ni aucun prélèvement ne sont permis dans les zones de préservation extrême. La recherche scientifique et certaines activités éducatives peuvent être autorisées par le directeur du parc, à certaines conditions et sur présentation d'une description complète du projet démontrant que les techniques employées respectent les objectifs de conservation du parc.

On compte à l'intérieur du parc national Kuururjuaq trois zones de préservation extrême totalisant une superficie de 47,3 km², soit 1,1 % du parc. Une première zone de préservation extrême de 19,9 km² couvre une partie des hauts sommets, au-dessus de la cote d'altitude de 760 m. Cette zone permet de garder intact un échantillon des hauts sommets des monts Torngat. Comme nous l'avons mentionné précédemment, ces hauts sommets comptent une concentration exceptionnelle d'espèces rares de la flore invasculaire au Canada.

Une autre zone de préservation extrême est inscrite en vue de protéger un site culturel d'importance pour la nation naskapie de Kawawachikamach et couvre une superficie de 0,2 km². Ce site est connu sous le nom de « paradis des caribous ».

La dernière zone de préservation extrême se trouve à environ 15 km en amont du ruisseau Narsaaluk, sur le versant nord de la vallée de la rivière Koroc. C'est à cet endroit que se situe le peuplement de bouleau à papier le plus nordique connu au Québec. Cette zone de 27,1 km² s'étend au-delà du peuplement en tant que tel. Ainsi, l'accès à cette zone est interdit aux visiteurs, lesquels peuvent toutefois observer ce peuplement à distance.

3.2.2 LA ZONE DE PRÉSERVATION

Dans une zone de préservation, les visiteurs sont dirigés de façon à ne pas perturber les éléments les plus fragiles, et aucune circulation motorisée ni aucune pêche sportive ne sont autorisées. L'établissement de refuges et de sites de camping est permis le long des parcours de longue randonnée, et leur utilisation est encadrée par un code d'éthique environnemental basé sur le programme Sans trace Canada (www.sanstrace.ca). La majeure partie du territoire (3 931,3 km², soit 88,1 %) du parc national Kuururjuaq est désignée zone de préservation.

3.2.3 LA ZONE D'AMBIANCE

La zone d'ambiance est consacrée à une découverte moins restrictive du territoire du parc. Contrairement aux zones de préservation, ce type de zonage permet l'utilisation de véhicules motorisés et l'implantation de plusieurs types d'hébergement. La pêche sportive est autorisée dans les plans d'eau situés dans la zone d'ambiance, laquelle inclut la rivière Koroc dans sa totalité. La zone d'ambiance correspond essentiellement au fond des vallées, principaux corridors de circulation reliant les différents points d'intérêt du parc. Elle couvre une superficie de 475,9 km², soit 10,7 % du territoire.

Le long de la rivière Koroc de même que dans les vallées tributaires, la zone d'ambiance s'étend sur une largeur minimale de 200 m de part et d'autre de la rivière, ce qui permet l'aménagement de refuges et de plateformes de camping. Elle s'élargit dans la partie ouest du parc, principalement à cause de l'intensité de l'utilisation qui y est

Carte 5

Le zonage

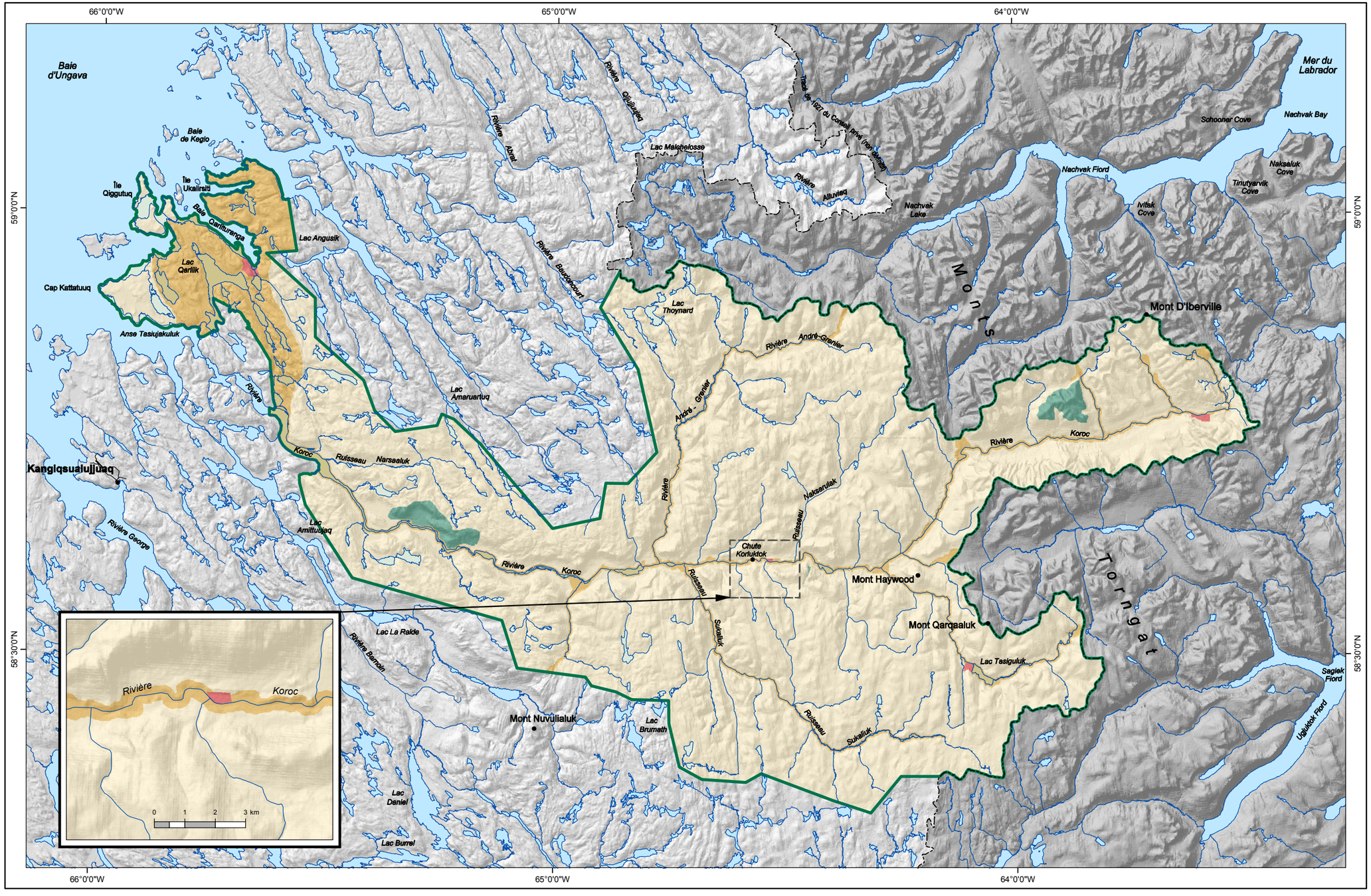

Services
Ambiance
Préservation
Préservation extrême
Limite du parc

Métadonnées

Système de référence Géodésique Projection cartographique	NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84 Mercator transverse modifiée (MTM), fuseau 5

0 5 10 15 20 Km

1/500 000

Sources

Données	Organisme
Base de données topographiques et administratives (BDTA) à l'échelle de 1/250 000	Ministère des Ressources naturelles

Réalisation

Direction du patrimoine écologique et des parcs
Service des parcs
Division de la géomatique et de l'infographie

© Gouvernement du Québec, juin 2013

Parc national Kuururjuaq

Développement durable, Environnement, Faune et Parcs

Québec

faite par les résidents de Kangiqsualujjuaq. Quelques camps saisonniers y sont répertoriés.

3.2.4 LES ZONES DE SERVICE

Les zones de service sont des sites désignés pour l'accès principal au parc par voie aérienne, mais aussi pour l'aménagement d'une infrastructure d'hébergement offrant davantage de commodités et pour l'entreposage d'équipement lié à l'exploitation du parc. L'attribution de cette catégorie de zonage découle avant tout de la capacité de support supérieure des sites désignés.

Les zones de service couvrent une faible superficie du territoire du parc (6,4 km², soit un peu moins de 0,1 %). La première zone de service se trouve dans la portion située à la tête de la rivière Koroc, sur la rive sud de celle-ci, dans le secteur des monts Torngat. Elle est établie sur une terrasse alluviale utilisée depuis de nombreuses années pour accéder aux monts Torngat par la voie des airs. Située à moins de 20 km du mont D'Iberville, cette zone de service constitue le principal point d'accès au parc national Kuururjuaq. Ce secteur est également tout désigné pour l'hébergement de visiteurs ou des gardes de parc, pour l'entreposage de matériel et d'équipement ou pour l'aménagement d'une station météorologique.

Une deuxième zone de service est établie dans la portion côtière du parc. Elle a été choisie car il est facile d'y accoster avec un bateau. Sur la côte, peu de sites sont favorables aux accostages en raison des marées, des forts vents ou des roches. Cette zone de service sert principalement de point d'entrée pour la découverte du milieu marin associé au parc.

Une troisième zone de service est située en bordure du lac Tasiguluk. Elle a été désignée en prévision des besoins qui pourraient se faire sentir à moyen terme en ce qui a trait à l'accès et à l'hébergement pour la découverte de ce secteur.

Enfin, depuis la création du parc, une zone de service a été ajoutée en amont de la chute Korluktok. Non seulement la chute Korluktok représente un attrait important par sa beauté, mais elle est aussi un endroit privilégié pour la pêche. En outre, la chute est située à mi-parcours pour ceux qui souhaitent expérimenter la descente de la rivière Korok en canot, en kayak ou en radeau pneumatique. Maintenant établi comme zone de service, ce secteur accessible la majeure partie de l'année pourra être développé davantage. À cet effet, une piste d'atterrissage facilite désormais l'accès aérien près de la chute. De plus, un camp aménagé sera construit dans ce secteur en vue d'offrir une plus grande capacité d'hébergement.

3.3
LA MISE EN VALEUR DU PARC

Le parc national Kuururjuaq est caractérisé par un environnement naturel pratiquement inaltéré. Il convient donc que sa mise en valeur soit faite en respectant cette richesse intrinsèque, peu courante dans le monde moderne, et qu'on en tire profit. Tout en permettant d'offrir un produit écotouristique original pour la découverte des monts Torngat et de la vallée de la rivière Koroc, le concept d'aménagement met la priorité sur la conservation de ce patrimoine naturel exceptionnel. Les sommets de ces montagnes offrent une vue sur des fjords dont la majesté rivalise avec celle des fjords des pays scandinaves. La vallée luxuriante de la Koroc est un écosystème unique à cette latitude, et ce, au cœur de la toundra.

Mais cette région de hautes montagnes est un pays rude où les changements météorologiques, à la fois brusques et imprévisibles, représentent la contrainte la plus importante pour la mise en valeur du parc, non seulement en matière d'accessibilité, mais aussi en matière de danger, en particulier pour les randonneurs. Ces phénomènes climatiques doivent donc être pris très au sérieux, tant par les gestionnaires du parc que par les visiteurs. Il en va de la sécurité des personnes qui y séjourneront et de la qualité de l'expérience qu'elles y vivront.

La topographie accidentée de cette région montagneuse et la présence de pergélisol limitent le nombre de sites favorables à l'établissement d'aires d'atterrissage, de camps aménagés, de refuges et d'emplacements de camping. Dans un contexte de changements climatiques, ces sites ainsi que le type et le mode de construction devront être sélectionnés avec soin afin d'éviter la fonte du pergélisol et d'assurer la stabilité des équipements.

3.3.1 LES PÔLES D'AMÉNAGEMENT

Le présent plan directeur compte quatre pôles d'aménagement dont un est situé à l'extérieur du parc. Chacun a pour objectif de faire découvrir différents secteurs du parc présentant des attraits particuliers. L'emplacement des futurs équipements n'est pas défini précisément, mais il devra être établi

conformément au plan de zonage présenté dans la section précédente.

Kangiqsualujjuaq

Le village de Kangiqsualujjuaq constitue le principal point de service. C'est là que se trouvent le centre d'accueil et d'interprétation et les services administratifs et techniques du parc. Il s'agit de l'avant-poste du parc. Les visiteurs peuvent y récolter les nombreux renseignements nécessaires à leur séjour. Ils peuvent également visiter l'exposition permanente qui participe à leur préparation avant leur entrée dans le parc. Afin d'assurer un bon contrôle des activités, et surtout pour une question de sécurité, les visiteurs sont tenus de s'enregistrer avant leur entrée dans le parc et de signifier leur sortie à leur retour. Si les visiteurs prévoient fréquenter les secteurs adjacents au parc national du Canada des Monts-Torngat, les formulaires d'inscription sont transmis aux gestionnaires de ce parc. Le partage des renseignements entre les deux parcs permet de mieux coordonner les opérations de recherche et de sauvetage, le cas échéant.

Les monts Torngat

Le pôle des monts Torngat constitue le principal pôle d'aménagement du parc. Il s'agit du secteur qui est susceptible d'attirer le plus grand nombre de visiteurs. Ce pôle sera accessible en avion et en motoneige. Il constitue un point de départ pour les excursions de descente de rivière et pour la longue randonnée dans les montagnes. Les visiteurs pourront loger dans un camp aménagé à proximité de la piste d'atterrissage ou sur un site de camping comprenant quelques services. Le long des parcours de longue randonnée, des refuges et des emplacements de camping rustique seront implantés à des endroits stratégiques assurant une distance sécuritaire de marche entre les sites d'hébergement.

La chute Korluktok

Situé en plein cœur du parc national Kuururjuaq, le pôle de la chute Korluktok sera accessible en avion et en motoneige, ou par embarcation d'eau vive depuis les monts Torngat. Ce pôle se situe environ à mi-parcours de la rivière Koroc. Il pourra donc être utilisé comme point de départ ou point de sortie pour des excursions de descente de rivière plus courtes (de trois à quatre jours). Comme point de départ, ce pôle offre l'avantage de permettre la navigation sur une section de rivière moins sujette aux rocailles[4] lors des bas niveaux d'eau. Des services d'hébergement seront aussi offerts à ce pôle sous forme de camping rustique et d'un camp aménagé.

La baie Qarlituranga

Accessible par bateau, ce pôle permet de découvrir la richesse du milieu marin associé à la côte de la baie d'Ungava. L'hébergement dans ce secteur sera offert sous forme de camp aménagé ou de camping rustique. La découverte des divers points d'intérêt associés à la côte de la baie d'Ungava pourra se faire principalement en bateau ou en kayak de mer.

3.3.2 L'ACCÈS AU PARC

Il existe plusieurs moyens d'accéder au parc, qui diffèrent selon les saisons et les secteurs où les visiteurs veulent se rendre. Les principaux moyens de transport sont l'avion, le bateau et la motoneige. L'usage d'un hélicoptère est possible, mais principalement pour les besoins de gestion du parc.

Bien qu'il soit favorisé que la clientèle du parc arrive par le village de Kangiqsuallujuaq, certains visiteurs proviendront directement du parc national du Canada des Monts-Torngat.

L'accès estival

En été, des avions de brousse sont en mesure de déposer les visiteurs aux pistes aménagées. Les pilotes ou la compagnie d'aviation doivent au préalable obtenir l'autorisation du directeur du parc. Afin de garantir la qualité de l'expérience des visiteurs, mais également pour déranger le moins possible la faune de la vallée de la rivière Koroc, les pilotes sont invités à voler à l'extérieur du corridor de la vallée, dans la mesure du possible, ou à une altitude minimale de 600 m (2 000 pieds) au-dessus du sol.

[4] Ensemble important de roches et de rochers, présents dans une partie d'un cours d'eau (Denyse Létourneau, 1993).

La population locale a créé un réseau de sentiers de motoneige qui rayonne à partir de Kangiqsualujjuaq. Il faut compter près de 30 km à partir du village pour entrer dans le parc. Ensuite il faut longer la rivière Koroc. À l'intérieur du parc, la circulation en motoneige se fait essentiellement sur la rivière Koroc.

Bien qu'il soit possible de se rendre dans le secteur des monts Torngat en hiver, il est très peu recommandé de s'y aventurer à cause de la rudesse du climat, de la faible couverture de neige et des forts vents. Il est préférable de demeurer à l'intérieur de la limite des arbres.

Comme les monts Torngat constituent un important facteur d'appel du parc, le point d'entrée principal se trouve dans la zone de service située à la source de la rivière Koroc. La terrasse utilisée actuellement pour accéder au parc sera balisée afin de la rendre plus sécuritaire. Il en est de même pour le secteur de la chute Korluktok. Une piste d'atterrissage dans la zone de service située à 1 km en amont de la chute servira d'entrée dans le parc. Un camp aménagé pouvant accueillir jusqu'à 16 visiteurs sera bâti à cet endroit. Un autre site a été désigné pour l'atterrissage dans le parc, mais il constitue un accès secondaire. Il se trouve en face du mont Haywood, sur la rive nord de la rivière Koroc.

Les visiteurs peuvent aussi entrer dans le parc par voie maritime à partir de Kangiqsualujjuaq, où des guides pourront offrir ce service. Cela n'est possible qu'à marée haute et il faut compter environ deux heures pour atteindre le parc, selon le type d'embarcation utilisé. La présence de rapides à l'embouchure de la rivière Koroc limite sa remontée juste en aval des camps de la pourvoirie Aventures Alummi, située à l'extérieur du parc.

L'accès hivernal

Bien qu'il soit toujours possible d'accéder au parc en avion, la motoneige constitue le moyen le plus économique de s'y rendre en hiver. Les conditions optimales de visite sont présentes en mars et en avril, car les premiers mois de l'hiver sont très rigoureux, et la durée du jour, fort brève.

Il est aussi possible de se déplacer en traîneau à chiens, une activité que pourraient offrir certains résidents du village. Ce mode de transport cadre parfaitement avec le type d'expérience recherché au Nunavik.

3.3.3 LES ACTIVITÉS

Comme c'est le cas de l'ensemble des parcs québécois, la découverte du parc national Kuururjuaq passe par la récréation et l'éducation. Pour profiter des paysages grandioses et découvrir la richesse de cette grande biodiversité, les écotouristes peuvent s'adonner à diverses activités de plein air. Par exemple, en été, la randonnée pédestre, le canot, le kayak et le radeau pneumatique leur permettent de voisiner la magnifique rivière Koroc aux eaux tantôt émeraude, tantôt turquoise, ou de se laisser transporter par elle. En hiver, le ski nordique et la raquette permettent des excursions inoubliables dans les vallées où la neige s'accumule. Par ailleurs, l'éducation constitue un moyen privilégié de faciliter et d'enrichir la découverte, en révélant aux visiteurs la signification des phénomènes et des paysages observés, de même que l'histoire humaine du lieu.

La fragilité des écosystèmes nordiques au piétinement fréquent et le faible taux de régénération de la flore, lorsqu'elle est abîmée, révèlent une capacité de support réduite. Des mesures particulières en matière d'aménagement et de contingentement des visiteurs sont appliquées dans les sites

de séjour ainsi que dans les parcours de randonnée afin de respecter leur capacité de support. Cet aspect constitue une préoccupation constante pour les gestionnaires.

L'éducation

En plus d'aider les visiteurs à découvrir et à apprécier le patrimoine du parc national Kuururjuaq, l'éducation vise également à les sensibiliser à l'importance de leur contribution à la conservation du patrimoine, notamment par le respect de la réglementation.

En outre, l'offre éducative amène les visiteurs à :

- comprendre les objectifs qui sous-tendent la création des parcs nationaux;
- s'imprégner des ambiances propres aux grands espaces du parc;
- connaître les risques éventuels liés à la pratique d'activités;
- comprendre et respecter le mode de vie des Inuits.

Les Kangiqsualujjuamiuts sont également visés par l'offre éducative, ce qui contribue à valoriser et à maintenir vivantes les traditions appartenant à leur culture. Un programme éducatif sera d'ailleurs spécialement conçu pour les jeunes Inuits.

Les patrimoines naturel et culturel du parc national Kuururjuaq sont au cœur des interventions éducatives mises en place par les gestionnaires. Un certain nombre d'attraits patrimoniaux situés au village de Kangiqsualujjuaq et dans ses environs sont également abordés.

Le premier contact des visiteurs avec le programme éducatif se fait au village de Kangiqsualujjuaq. Le centre d'accueil et d'interprétation présente une exposition permanente qui a pour objectif de faire découvrir l'ensemble des grands attraits du parc ainsi que quelques-uns des aspects du riche patrimoine culturel du parc et de sa région d'influence.

Outre l'exposition, plusieurs autres moyens sont élaborés ou envisagés par les gestionnaires pour mettre en valeur le patrimoine du parc et de ses environs : randonnées guidées ou auto-interprétées, dépliants, affiches dans les refuges et le pavillon d'accueil, causeries, démonstrations commentées, activités de partage de la culture inuite, excursions, etc. Les activités récréatives doivent également offrir des moyens de mieux apprécier le territoire où elles se déroulent.

Le parc s'est doté d'un plan d'éducation, cadre de référence pour la planification et l'élaboration de l'offre éducative. On y décrit les clientèles et les objectifs de l'offre éducative, les thèmes devant être mis en valeur ainsi que les moyens éducatifs proposés. Le plan d'éducation définit également les actions à réaliser à court terme dans ce domaine.

La randonnée pédestre

La randonnée pédestre dans le secteur des montagnes est sans contredit l'activité la plus pratiquée par les visiteurs. Elle nécessite relativement peu d'équipement spécialisé et n'exige aucune technique particulière. Par ailleurs, lorsque les dénivellations sont importantes, plusieurs mises en garde sont faites aux plus audacieux des randonneurs qui envisagent d'atteindre certains sommets.

Compte tenu du fait que de tels milieux ouverts favorisent l'utilisation de différents parcours pour relier deux points dans les vallées et sur les piémonts, et en considérant l'impact important d'un piétinement répété aux mêmes endroits, l'aménagement de sentiers n'est pas envisagé. Il sera également possible de fournir aux visiteurs des tracés géoréférencés (GPS) des parcours de randonnée afin de permettre des déplacements sécuritaires, surtout lors des journées de brouillard dense. Les gestionnaires du parc procèdent graduellement à l'installation de balises à des endroits stratégiques (traverses de cours d'eau, trousses d'urgence ou sections de parcours présentant un niveau de difficulté élevé).

Les randonneurs qui désirent partir en autonomie dans le massif des monts Torngat doivent d'abord démontrer aux autorités du parc qu'ils ont l'expérience et la capacité de le faire et qu'ils possèdent tout le matériel nécessaire et adapté à leur expédition. Ils doivent également leur fournir l'itinéraire qu'ils prévoient suivre et les aviser de tout changement à celui-ci.

Le parcours de longue randonnée présenté sur la carte 6 permet de découvrir les principaux attraits du massif des monts Torngat, mais les randonneurs n'ont pas à s'y restreindre. Soulignons que l'ascension des sommets, le mont D'Iberville en particulier, n'est pas à la portée de tous.

Le mont D'Iberville est une aiguille glaciaire, c'est-à-dire un pic résiduel situé à la jonction de trois cirques glaciaires, accessible autant à partir du parc national Kuururjuaq que du parc national du Canada des Monts-Torngat. On y trouve trois arêtes dentelées formant de véritables lames de couteau (*knife edged*) qui irradient à partir du sommet : une en direction nord, une en direction est et une en direction sud-ouest. L'ascension du mont D'Iberville à partir du parc national Kuururjuaq est possible par deux voies : l'arête est et l'arête sud-ouest. Il est également possible de combiner les deux voies pour effectuer un trajet en boucle à partir d'un camp de base situé dans la vallée principale (voir la figure 1). Cette boucle est longue d'environ 12 km et présente un dénivelé d'un peu plus de 1 000 m. L'ascension se fait relativement bien jusqu'au point de départ de l'une ou l'autre des arêtes. À partir de là, la randonnée devient vertigineuse compte tenu de l'étroitesse de la voie, qui devient dentelée, et des côtés de l'arête, quasi verticale du côté nord et escarpée du côté sud. Les chutes sur ces arêtes peuvent être mortelles. Les personnes qui n'ont pas l'habitude d'un niveau de randonnée très technique, c'est-à-dire nécessitant l'utilisation des mains et parfois de cordes à cause de la présence de parois trop escarpées, doivent s'abstenir de poursuivre leur randonnée jusqu'au sommet. L'arête est constitue la voie la plus facile pour atteindre le sommet, mais cette voie demeure néanmoins technique. Sur la plus grande partie de son parcours, le niveau de difficulté est de classe 3YDS[5], mais quelques sections sont de classe 4YDS. La voie par l'arête sud-ouest est plus difficile que la précédente. Tout d'abord, les roches y sont moins stables et elle présente une cassure abrupte d'une dizaine de mètres de haut nécessitant des techniques d'escalade dont le niveau de difficulté est de classe 5.6YDS. On doit descendre cette cassure lorsque l'on fait l'ascension de la montagne par cette arête, et la grimper lorsque l'on descend par cette voie (Lavigne, 2006).

Les randonneurs moins expérimentés peuvent vivre une expérience inoubliable au mont D'Iberville sans nécessairement atteindre son sommet. La montée jusqu'au point de départ de l'arête est se termine sur un plateau triangulaire offrant une vue splendide sur le sommet ainsi que sur les lacs et les glaciers qui se trouvent du côté nord du mont D'Iberville.

La vallée de la rivière Koroc se prête également à la pratique de la longue randonnée, qui n'est cependant pas le moyen idéal pour découvrir les attraits de ce secteur. Certains points d'intérêt, dont le mont Haywood, sont accessibles lors d'une courte randonnée. Les canoteurs et les kayakistes désirant vivre une expérience complémentaire se plairont à marcher pour rejoindre ces points d'intérêt.

L'escalade

L'escalade n'est pas à la portée de tous et exige des techniques spécialisées, un équipement approprié et un entraînement minimal pour être pratiquée de façon sécuritaire. Il s'agit donc d'une activité secondaire dans l'offre d'activités du parc.

Avec l'aide d'experts, la direction du parc devra déterminer quelles parois sont praticables et préciser leurs niveaux de difficulté. Ces parois ne devront pas, entre autres, héberger d'espèces floristiques à statut particulier ni de sites de nidification de falconiformes. La pratique de l'escalade pourra se faire uniquement sur les parois désignées. Ailleurs, l'escalade ne sera permise qu'à la condition d'avoir obtenu une autorisation spéciale du directeur du parc.

Le ski

Au même titre que la randonnée pédestre, la randonnée à ski, de courte ou longue durée, constitue une excellente façon de découvrir le parc national Kuururjuaq pendant la saison hivernale. La vallée de la rivière Koroc se prête bien à cette activité, surtout dans la section en aval du mont Haywood. En effet, en amont du mont Haywood, les conditions de glace sur la rivière peuvent rendre l'activité difficile. La vallée du ruisseau Sukaliuk est également propice à cette activité; elle permet de découvrir le plateau de la rivière Koroc et d'accéder au lac Tasiguluk. Cette vallée, boisée à son embouchure sur la Koroc, monte graduellement jusque sur le plateau. Sur ce dernier, les points de repère se font plus rares et les skieurs

[5] YDS : Yosemite Decimal System. Il s'agit du système de cotation du niveau de difficulté des parois d'escalade adopté par la Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade. Source : Conseil québécois du loisir, 2005a.
Classe 3 : Randonnée technique sur pente inclinée nécessitant l'utilisation des mains. L'utilisation d'une corde est parfois appropriée pour réduire au minimum les conséquences d'une chute.
Classe 4 : Escalade peu technique sur une pente plus exposée qui requiert des mouvements physiques. L'utilisation d'une corde est souvent appropriée pour réduire au minimum les conséquences d'une chute.
Classe 5 : Escalade libre nécessitant l'utilisation d'équipement d'escalade pour assurer la sécurité des individus. Les voies d'escalade libre débutent par un 5, suivi d'un point décimal et d'un chiffre arabe de 1 à 15.

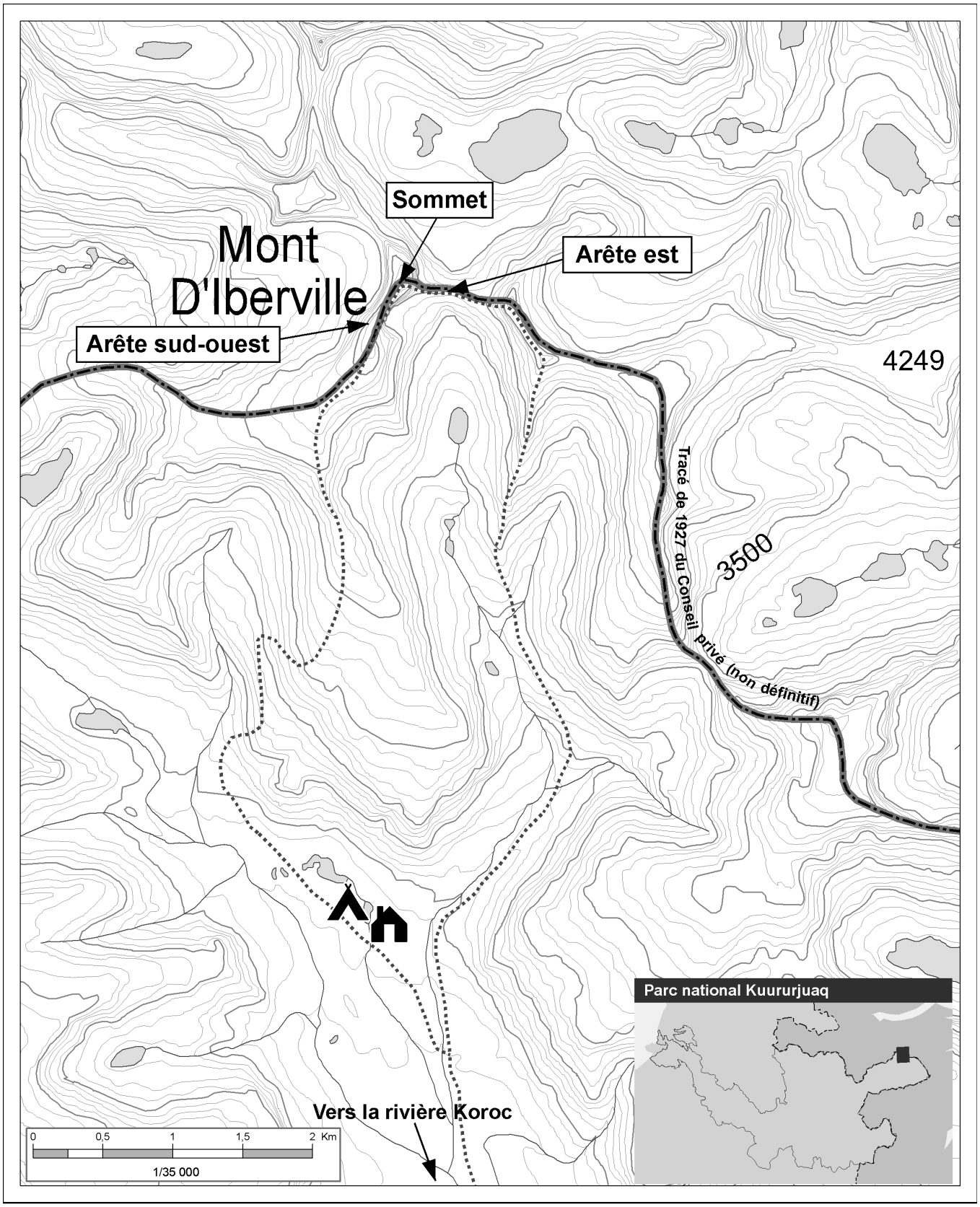

Figure 1
Trajet recommandé pour l'ascension du mont D'Iberville

Carte 6

Le concept d'aménagement

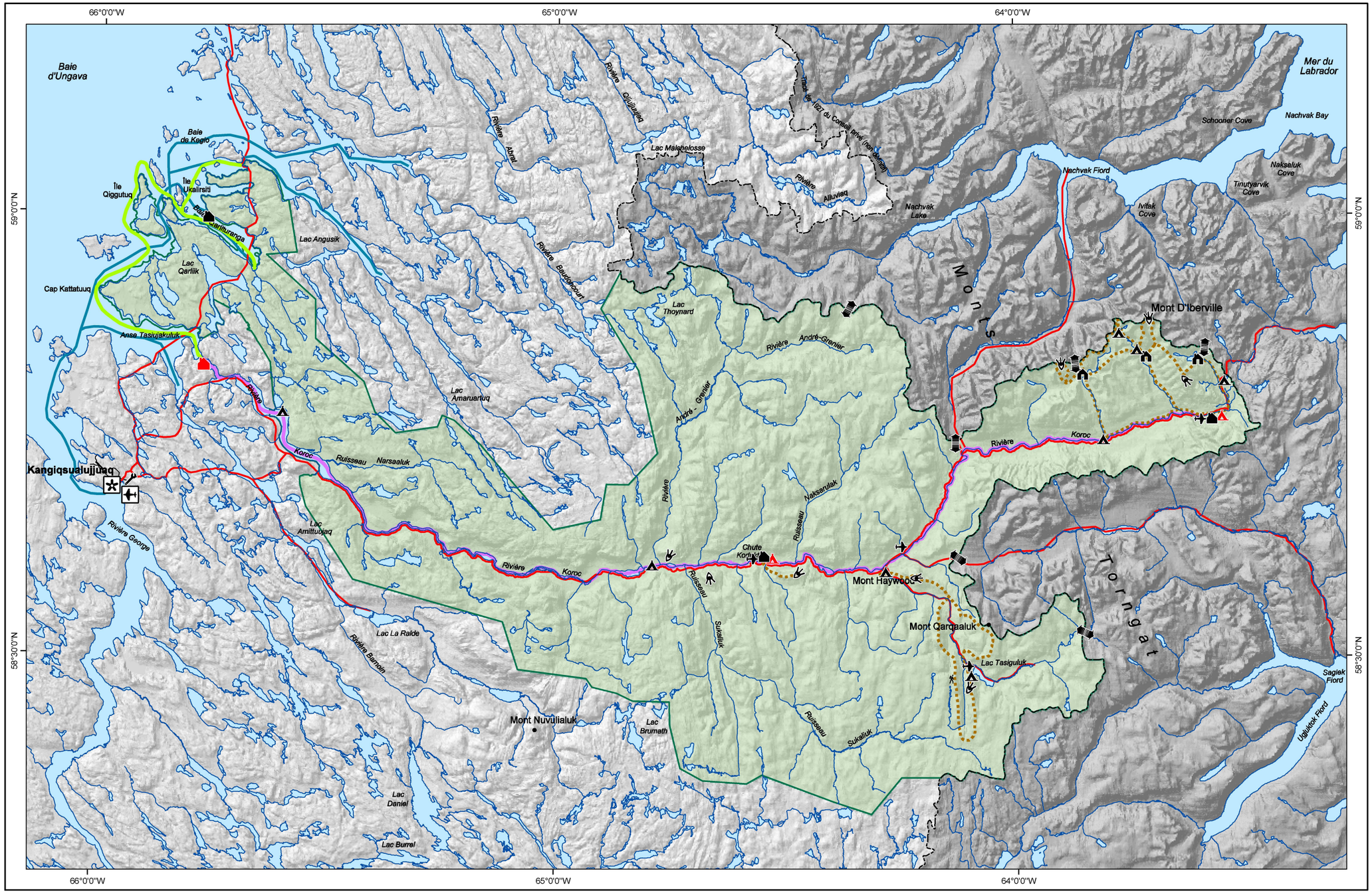

Accès

- Bateau
- Motoneige
- Piste d'atterrissage
- Accès pédestre, potentiel vers le parc national du Canada des monts Torngat

Services

- Pavillon d'accueil du parc
- Aéroport
- Garage-entrepôt du parc

Hébergement

- Camping de destination
- Camping rustique
- Refuge
- Camp aménagé
- Aventures Alummi

Activités

- Point de vue
- Randonnée pédestre potentiel
- Canot-camping
- Kayak de mer
- Limite du parc

Métadonnées

Système de référence Géodésique	NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
Projection cartographique	Mercator transverse modifiée (MTM), fuseau 5

0 5 10 15 20 Km

1/500 000

Sources

Données	Organisme
Base de données topographiques et administratives (BDTA) à l'échelle de 1/250 000	Ministère des Ressources naturelles

Réalisation

Direction du patrimoine écologique et des parcs
Service des parcs
Division de la géomatique et de l'infographie

© Gouvernement du Québec, juin 2013

Parc national Kuururjuaq

Développement durable, Environnement, Faune et Parcs

Québec

sont plus exposés aux rigueurs du climat. De bons moyens de navigation et des vêtements adéquats sont de mise.

Le canot-camping

La rivière Koroc constitue un parcours canotable intéressant. Le canot-camping est de loin l'activité la plus appropriée pour découvrir la vallée de la rivière Koroc l'été. Cette rivière peut être descendue à bord de divers types d'embarcations comme le canot, le kayak et le radeau pneumatique (*raft*). En descendant la rivière, les pagayeurs rencontrent des rapides et des seuils de différents niveaux de difficulté. Il s'agit d'un parcours canotable difficile, car la majorité de ses rapides sont de classe difficile (III et moins), alors que peu d'autres, sont de classe facile (classe IV et plus) (Conseil québécois du loisir, 2005b). Afin d'éviter les chutes ainsi que les seuils et les rapides dont le niveau de difficulté est trop élevé, les pagayeurs peuvent portager facilement. Les chemins de portage sont connus des employés du parc et seront indiqués clairement le long de la rivière.

La rivière Koroc est en général peu profonde; comme seules les crues printanières favorisent sa navigation avec aisance, cette contrainte réduit la période où les conditions sont propices à la descente en direction de la baie d'Ungava, et ce, pour plusieurs types d'embarcations. Ainsi, à partir de la mi-juillet, le niveau d'eau de la section située en amont de la décharge du lac Tasiguluk est déjà bas et la navigation y est plus difficile en raison des nombreuses roches qui deviennent alors apparentes.

La descente de la rivière peut s'effectuer en totalité à partir de la piste d'atterrissage située dans les monts Torngat en 6 à 10 jours, selon le niveau d'eau et les conditions météo. Le secteur de la chute Korluktok pourra constituer un point de mise à l'eau ou un point de sortie. La mise à l'eau à partir de cet endroit offre l'avantage principal de garantir un niveau d'eau suffisant pour la pratique de l'activité pendant toute la période estivale.

Tout le long du parcours canotable, des balises indiqueront l'emplacement des sites de camping rustique. Les visiteurs seront invités à les utiliser dans la mesure du possible mais, compte tenu des conditions météo changeantes et des variations du niveau d'eau, il pourra arriver que des canoteurs ne puissent se rendre au prochain site. La rivière Koroc est ponctuée de nombreuses plages pouvant accueillir confortablement de petits groupes de canoteurs de façon sécuritaire.

Le kayak de mer

La découverte de la partie côtière du parc se fait essentiellement par la mer. Accessible à partir de Kangiqsualujjuaq par bateau à moteur, le camp situé dans la zone de service servira de point de départ aux visiteurs, qui pourront poursuivre leur découverte du milieu marin en kayak de mer. Comme cette portion du territoire renferme une grande concentration de sites archéologiques, il est possible d'en mettre quelques-uns en valeur pour faire connaître le mode de vie ancestral des Inuits de Kangiqsualujjuaq.

Les prélèvements fauniques

Comme dans tous les parcs nationaux du Québec, la pêche sportive est la seule activité de prélèvement faunique autorisée dans le parc national Kuururjuaq. Cependant, les bénéficiaires de la CBJNQ peuvent continuer leurs activités traditionnelles de prélèvement, incluant la chasse et le piégeage.

La pratique de la pêche sportive par les visiteurs peut être associée à différentes activités du parc sur les plans d'eau désignés à cette fin dans les zones d'ambiance seulement. Les règles concernant la pêche sportive au Québec s'appliquent dans le parc et les personnes désirant pratiquer cette activité doivent avoir en leur possession un permis de pêche provincial. En plus de l'autorisation de pêche du parc, les visiteurs devront aussi se procurer l'autorisation de pêche de la Corporation foncière Qiniqtiq de Kangiqsualujjuaq pour pêcher sur les terres de la catégorie II à l'intérieur du parc. Par ailleurs, les visiteurs qui fréquentent le parc dans le seul but d'y pratiquer la pêche sportive seront invités à utiliser les services d'un pourvoyeur. Rappelons que la pêche n'est autorisée que dans les zones de service et la zone d'ambiance.

Les autres activités

Les demandes relatives à des activités autres que celles énumérées précédemment seront examinées au cas par cas. Toutefois, s'il s'agit d'activités comportant des pratiques dites « extrêmes », elles seront traitées selon les cadres définis par la Politique sur les parcs dans le volet Activités et services.

3.3.4 L'HÉBERGEMENT

L'hébergement dans le parc national Kuururjuaq est conçu en fonction des distances, des conditions climatiques, des modes de transport, des activités pratiquées, de la clientèle

visée, de la capacité de support du milieu et de la sécurité des usagers. Toutes les structures d'hébergement, quelle que soit la formule, s'harmonisent avec le paysage environnant et sont érigées le plus possible grâce à des techniques de construction écologiques et écoénergétiques. Afin que les sites demeurent en bon état, le plan de conservation établit des règles de conduite strictes concernant, entre autres, l'utilisation de l'eau potable ainsi que la gestion des déchets et des eaux usées.

Lors des excursions d'hiver, il est possible que les visiteurs utilisant les services d'un guide local apprennent à construire un igloo pour y passer la nuit. Cette activité constitue un moment fort de l'expérience nordique.

Les camps aménagés

Le camp aménagé est une infrastructure qui a été conçue pour les parcs du Nunavik et qui s'apparente aux camps érigés dans les pourvoiries. Le camp aménagé peut être composé d'unités ayant des fonctions différentes : cuisine, sanitaires, dortoir et entreposage. Ce type de camp offre l'avantage de concentrer des équipements similaires dans une même unité et d'être facilement modulable en fonction de l'achalandage.

Le parc comptera trois camps aménagés. Le premier sera situé dans la zone de service du secteur des monts Torngat, le deuxième, dans la zone de service située à proximité de la chute Korluktok, et le troisième, dans la zone de service de la baie Qarlituranga.

Les refuges

La formule des refuges communautaires est retenue pour desservir les endroits plus éloignés des zones de service. Les refuges offrent un confort minimal aux usagers, qui dorment dans une même unité où ils peuvent aussi préparer leurs repas. Des refuges sont prévus le long du parcours de longue randonnée proposé dans les monts Torngat. Ils seront situés à des endroits stratégiques de façon à pouvoir être rejoints à l'intérieur d'une journée de randonnée.

Les abris d'urgence

Comme dans les parcs nationaux de l'Arctique, des abris d'urgence seront bâtis aux endroits éloignés des autres infrastructures ou à des endroits critiques pour la sécurité des visiteurs. Ces installations très modestes constituées d'une seule pièce abriteront également une radio d'urgence. Ces abris permettront aux visiteurs de se protéger des dangers potentiels (mauvaises conditions climatiques, animal dangereux, fatigue extrême, hypothermie, etc.).

Le camping

On distingue deux types de camping dans le parc national Kuururjuaq : le camping de destination et le camping rustique associé à la longue randonnée ou au canot-camping. Les campings de destination sont situés à proximité des camps aménagés de la chute Korluktok et des monts Torngat. Ils offriront des commodités de base aux usagers, dont un bloc sanitaire, un abri et quelques tables.

Le camping rustique sera possible sur la grande majorité du territoire, sauf dans les zones de préservation extrême et sur les hauts sommets, en raison des vents violents qui peuvent souffler. Les campeurs seront invités à choisir des emplacements présentant une surface durable ou un site qui a déjà été utilisé et devront ne laisser aucune trace de leur passage, conformément aux principes d'éthique du plein air de Sans trace Canada (www.sanstrace.ca). Le long des parcours de longue randonnée suggérés et sur le parcours de canot-camping, des sites de camping sont proposés en vue de réduire la dégradation du paysage. Une signalisation adéquate indiquera leur emplacement. Au besoin, des plateformes de bois ou des abris à trois murs (*lean-to*) pourraient être aménagés. De plus, en fonction de l'évolution de la fréquentation et compte tenu des conditions climatiques rigoureuses, la construction de refuges supplémentaires le long des parcours de longue randonnée et du parcours canotable pourra être envisagée.

3.3.5 LES PRIORITÉS DE MISE EN PLACE DE L'INFRASTRUCTURE

Considérant les infrastructures à mettre en place, les contraintes locales liées au transport des matériaux et la courte période pendant laquelle la construction est possible, tout n'a pas pu être mis en place au cours des premières années. Ainsi, à court terme, les efforts seront concentrés sur :

- l'achèvement du balisage des pistes d'atterrissage;
- la construction d'un camp aménagé près de la chute Korluktok;
- la construction d'un camp aménagé à la tête de la rivière Koroc;
- la mise en place de plateformes de tentes et de refuges;
- la construction d'un refuge à proximité du mont D'Iberville.

4 Conclusion

Ces équipements permettront d'offrir différents services aux visiteurs du parc. À moyen et à long terme, les autres équipements compléteront l'offre d'hébergement, en fonction de la croissance de la fréquentation.

La création du parc national Kuururjuaq a permis d'enrichir de manière considérable le réseau des parcs québécois, tant par le caractère représentatif que par la nature grandiose des paysages de ce parc. Avec une superficie de 4 460,8 km², le parc protège une portion importante du territoire et du patrimoine québécois, tant naturel que culturel.

Ce parc situé à l'est de la baie d'Ungava préserve la quasi-totalité de la vallée de la rivière Koroc, laquelle présente des écosystèmes particuliers à cette latitude au Québec. Du même coup, grâce à la présence voisine du parc national du Canada des Monts-Torngat, la protection d'une grande partie du massif des monts Torngat qui recouvre la péninsule d'Ungava-Labrador est assurée.

Ainsi, cette magnifique vallée, qui a servi de trait d'union entre la baie d'Ungava et la mer du Labrador, continuera d'être porteuse de légendes anciennes tout en perpétuant les activités traditionnelles du peuple inuit. Les paysages exceptionnels et les caractéristiques particulières de la physiographie de la région favorisent la pratique d'activités de découverte variées, auxquelles est associé un programme éducatif qui sait mettre en valeur toute la richesse des patrimoines naturel et culturel qu'on y trouve.

Respectueux de la fragilité des écosystèmes de la région et des activités traditionnelles pratiquées par les Inuits, le présent plan directeur préconise une approche prudente en matière de développement. Mais en confiant la gestion de ce parc aux Inuits du Nunavik, le gouvernement du Québec s'assure que la mise en valeur du parc national Kuururjuaq respectera leur vision et leurs valeurs, lesquelles sont profondément ancrées.

Bibliographie

ADMINISTRATION RÉGIONALE KATIVIK (1998). *Plan directeur d'aménagement des terres de la région Kativik*, Kuujjuaq, 49 pages et annexes.

ADMINISTRATION RÉGIONALE KATIVIK (2005). *Projet de parc de la Kuururjuaq : état des connaissances*, Kuujjuaq, Service des ressources renouvelables, de l'environnement et de l'aménagement du territoire, Section des parcs, 217 pages.

BEAUCHEMIN, G. (1992). « L'univers méconnu de la Convention de la Baie James et du Nord québécois = The Unknown James Bay and Northern Québec Agreement », *Forces*, no 97, p. 14 35.

CONSEIL QUÉBÉCOIS DU LOISIR (2005a). *Guide de pratique et d'encadrement sécuritaire d'activités de plein air : randonnée pédestre : normes, exigences et procédures*, 52 pages.

CONSEIL QUÉBÉCOIS DU LOISIR (2005b). *Guide de pratique et d'encadrement sécuritaire d'activités de plein air : canotage : normes, exigences et procédures*, 57 pages.

HEYES, S., C. LABOND, et T. ANNANACK (2003). *Projet de parc des Monts-Torngat-et-de-la-Rivière-Koroc : The Social History of Kangiqsualujjuaq, Nunavik*, Montréal, Institut culturel Avataq, 55 pages et annexes.

LAFORTUNE, V., K. WEBB, et L. BARON-LAFRENIÈRE (2003). *Projet de parc des Monts-Torngat-et-de-la-Rivière-Koroc : zones de contraintes pour l'aménagement du territoire et zones à risque potentiel pour la sécurité des visiteurs*, Administration régionale Kativik, 8 pages et cartes.

LAVIGNE, A. (2006). *Climbing Mount Caubvick and Mont D'Iberville*, [en ligne], http://alavigne.net/newHomePage/Outdoors/TripReports/Torngats2004/index.jsp?navpage=guide.

LÉTOURNEAU, DENYSE (1993). Vocabulaire des loisirs de plein air.. Les Publications du Québec. 245 pages, (Cahiers de l'Office de la langue française).

QUÉBEC, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (en préparation). *La Politique sur les parcs : la conservation*, Québec, Direction du patrimoine écologique et des parcs, Service des parcs.

QUÉBEC, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS, et ADMINISTRATION RÉGIONALE KATIVIK (2006). *La recherche scientifique dans les parcs nationaux au Nunavik : guide à l'intention des chercheurs*, 13 pages et annexe.

QUÉBEC, MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE (1982). *Les parcs québécois : 1. La politique*, Québec, Direction générale du plein air et des parcs, 70 pages.

QUÉBEC, MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE (1985). *Pitsiataugik... « Que l'on te protège »*, 2e éd., Québec, Direction de l'aménagement, Service de la planification du réseau, 176 pages et carte.

QUÉBEC, MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE (1986). *Les parcs québécois : 7. Les régions naturelles*, Québec, Direction générale du plein air et des parcs, 257 pages et carte hors texte.

QUÉBEC, MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE (1992). *La nature en héritage : plan d'action sur les parcs*, Québec, Direction générale du plein air et des parcs, 22 pages et cartes.

QUÉBEC, SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS (2002). *La Politique sur les parcs : les activités et les services*, Québec, Direction de la planification des parcs, 95 pages.

ROUSSEAU, J. (1953). *Report on the Surveys Carried Out in Northern Quebec-Labrador, During 1951*, Montréal, Montréal Botanical Garden, 126 pages.

SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES AUTOCHTONES (2006). *Convention de la Baie James et du Nord québécois et conventions complémentaires*, Sainte-Foy, Les Publications du Québec, 897 pages.

Les aires protégées
au Québec :
un héritage pour la vie

Pour tout renseignement, vous pouvez
communiquer avec le Centre d'information
du ministère du Développement durable,
de l'Environnement, de la Faune et des Parcs :

Téléphone : 418 521-3830
1 800 561-1616 (sans frais)
Télécopieur : 418 646-5914

Courriel : info@mddefp.gouv.qc.ca
Internet : www.mddefp.gouv.qc.ca

Développement durable,
Environnement,
Faune et Parcs
Québec

Ce papier contient 100 % de fibres recyclées après consommation. 7384-13-09